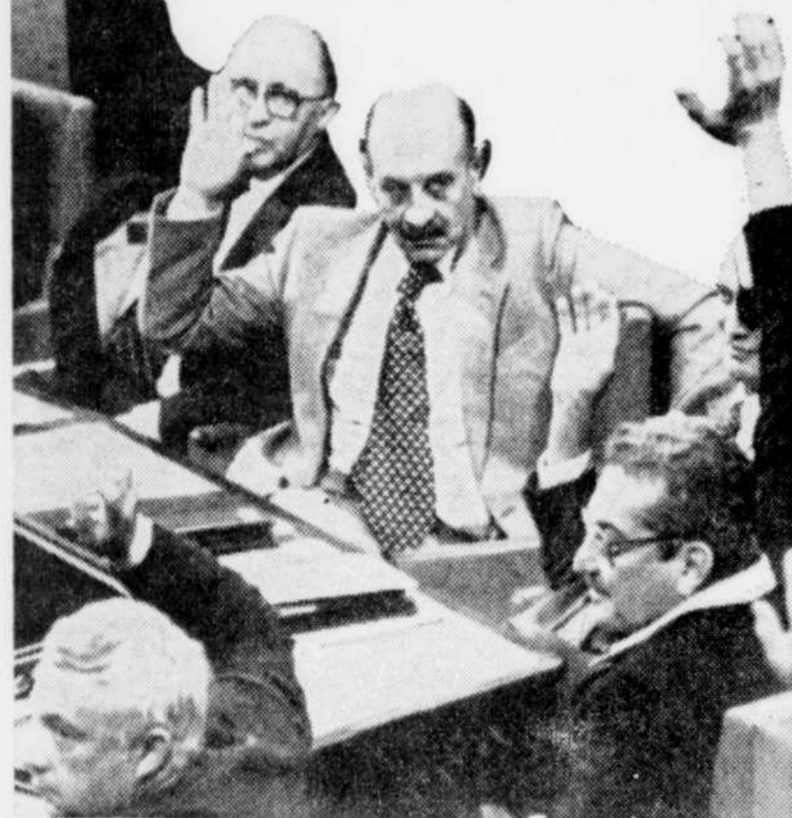


jeudi

## Israël dit "oui" au traité de paix

page B-4



Les membres du gouvernement israélien ont été parmi les premiers à lever le bras lorsqu'il s'est agi de voter en faveur du traité de paix avec l'Égypte. On reconnaît, de gauche à droite, le premier ministre Begin, le vice-premier ministre Yigal Yadin, M. Moshe Dayan (Affaires étrangères), M. Ezer Weizman (Défense) et Arik Sharon (Agriculture).



## Villeneuve ambassadeur du Québec

Le Québec est en train de faire son petit bonhomme de chemin sur la scène internationale. Depuis novembre 1976, un peu partout à travers le monde on s'intéresse à ce qui se passe au Québec. Selon une analyse de la Presse Canadienne, Gilles Villeneuve, le conducteur québécois des Grands Prix automobiles, est devenu l'un des meilleurs ambassadeurs du Québec à l'étranger.

## Les comptes de voyage à Ste-Foy

Le ministère des Affaires municipales ne semble pas trouver là de quoi faire rougir les administrateurs et les contribuables.

page A-3

## LE SOLEIL à l'écoute de la réunion de Chicago

Notre chroniqueur Claude Larochelle est arrivé, hier, à Chicago et surveille pour les lecteurs du SOLEIL chacun des gestes des magnats de la Ligue nationale de hockey et de l'Association mondiale de hockey, à la veille d'un nouveau projet de fusion ou d'expansion dans le hockey professionnel.

page C-1

## En éditorial

Marcel Pépin commente la tenue d'élections partielles dans Jean-Talon et Argenteuil.

page A-4

## L'achat d'une auto usagée exige mille et une précautions

Notre collaboratrice Monique B. Tardif nous apporte les informations nécessaires à l'achat d'un véhicule usagé à ce retour du printemps ou tous se laissent séduire par le rêve des balades d'été.

page D-2



l'automobile

## sommaire

- Annonces classées D-5 à D-20
- Arts et spectacles B-6 à B-9
- Bandes dessinées D-20
- Bridge D-6
- Carrières et professions B-10
- Décès D-21
- Economie-finances C-8 à C-11
- Feuilleton D-18
- Horoscope D-17
- Information régionale B-2, B-3
- Mot mystère D-7
- Mots croisés D-16
- Où aller à Québec B-7
- Page des lecteurs A-6
- Page documentaire A-5
- Patron D-15
- Pierre Champagne A-10
- Sport C-1 à C-7
- Télévision B-6

## météo

Ensoleillé aujourd'hui avec maximum de 7 à 10 à Québec et à l'est. A Baie-Comeau et Sept-Îles, ensoleillé et maximum de 5 à 8. Demain, peu de changement.

détails à la page D-5

# Scrutin le 30 avril dans Jean-Talon et Argenteuil

par Raymond GIROUX

Le premier ministre René Lévesque a partiellement mis fin au suspense électoral, hier après-midi, en annonçant que les partielles dans les comtés de Jean-Talon et d'Argenteuil auront lieu le 30 avril prochain.

Quant à la circonscription de Prévost, représentée par M. Jean-Guy Cardinal jusqu'à son décès, la semaine dernière, elle demeurera libre jusqu'à la fin de l'été, tout probablement.

M. René Lévesque a indiqué à la presse, hier, qu'il attendait de voir le nombre réel de sièges qui deviendraient vacants à la suite des élections fédérales que tout le monde attend pour le mois de mai, à la rigueur en juin.

De nombreuses rumeurs, évoquées par le premier ministre, prêtent à plusieurs députés non identifiés l'intention d'aller respirer l'air de la capitale fédérale lors de ces élections.

Le choix du 30 avril assure au Parti québécois la dissociation qu'il souhaitait de sa consultation de l'élection fédérale, car la mécanique ouataise exige un délai d'environ deux mois pour la tenue d'une élection.

## Un autre Biron

Plus tôt dans la journée, le frère du chef de l'Union nationale, M. Grégoire Biron, a annoncé sa candidature officielle sous le drapeau de ce parti, dans Jean-Talon.

L'UN, pressée par les délais électoraux dont elle avait connaissance depuis quelques jours, semble-t-il, a décidé de ne pas tenir de congrès de mise en candidature et d'appuyer "une candidature suscitée au sein des forces vives du parti", selon le langage du communiqué officiel.

Un peu nerveux à ses débuts dans la vie politique, mais "réchauffé" assez rapidement par son discours de présentation devant une vingtaine de membres de l'UN et les représentants de la presse, M. Biron, un économiste de 38 ans, n'a pas l'intention de faire de cette élection partielle un référen-

dum, mais plutôt de demander aux électeurs de mettre de l'ordre dans l'administration gouvernementale.

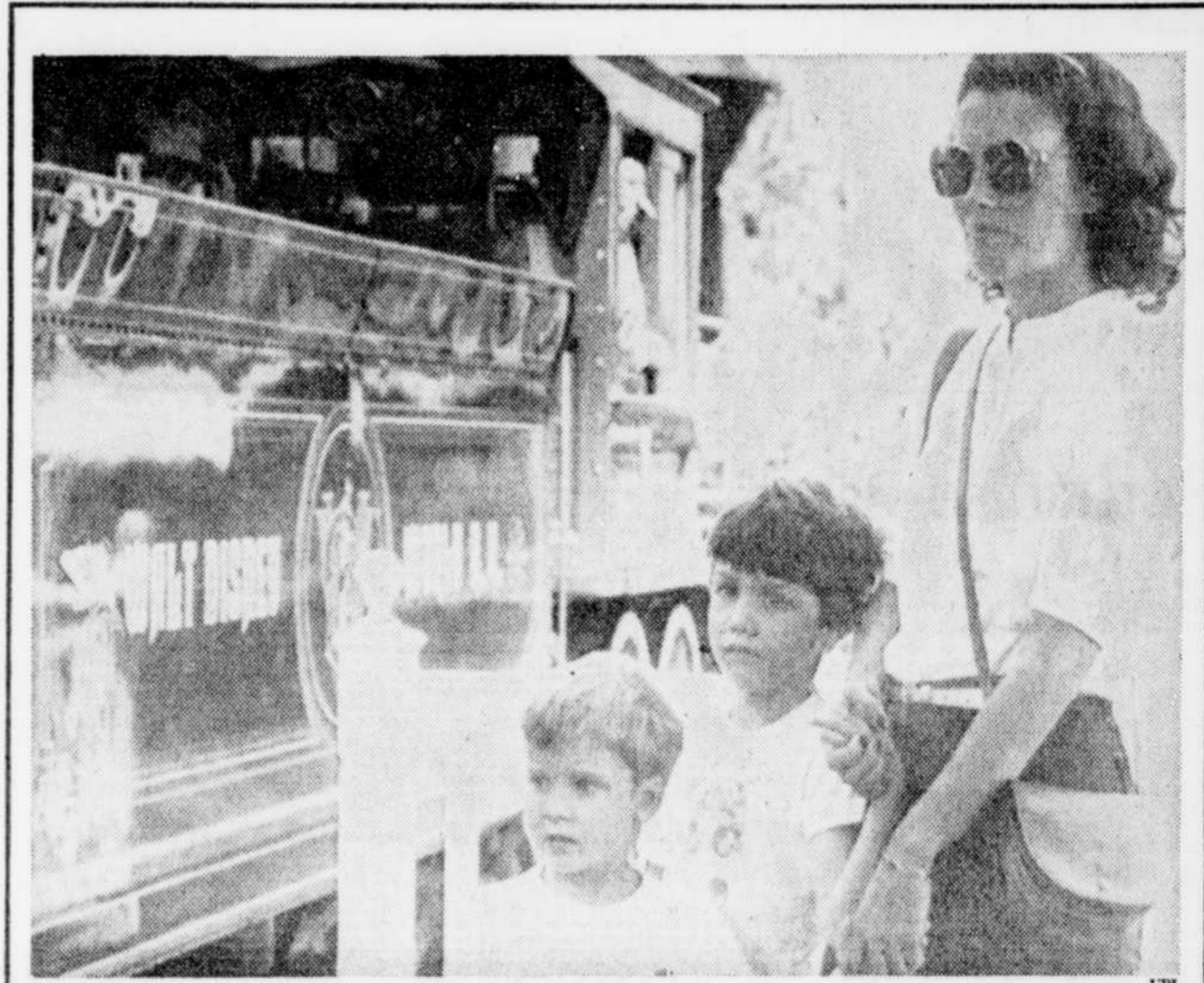
Résidant du Vieux-Québec, M. Biron devra affronter deux "voisins" de son quartier, Mme Louise Beaudoin et

M. Jean-Claude Rivest, qui représentent respectivement le Parti québécois et le Parti libéral du Québec.

En 1976, M. Raymond Garneau, qui a démissionné en décembre dernier, avait obtenu une majorité de 2,800 voix

sur Mme Beaudoin, tandis que l'Union nationale obtenait 2,700 voix, soit environ 10 pour 100 du nombre de votants.

Les trois mêmes partis s'affrontent (Suite à la page A2, 1re col.)



Margaret Trudeau et ses enfants à Disneyworld

Margaret Trudeau a mis fin, hier, à un long week-end avec ses enfants Sacha, cinq ans, et Justin, sept ans, à Disneyworld en Floride, à proximité d'Orlando. Entre-temps, le président du programme des conférenciers du National Press Club de Washington faisait savoir qu'il avait refusé Mme Trudeau comme invitée lors d'un déjeuner du club soutenant que l'autobiographie de Margaret Sinclair manquait de profondeur et n'était que des potins.

# Ottawa renonce à abolir la prime de bilinguisme

par Patricia POIRIER

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a fait volte-face, hier, en annonçant que la prime au bilinguisme de \$800 qu'il verse aux fonctionnaires depuis près de deux ans ne sera pas abolie tel que prévu le 1er avril.

Le président du Conseil du Trésor, M. Judd Buchanan, a révélé hier qu'il avait accepté de revoir la question et de reporter à plus tard la date de cessation du programme.

M. Buchanan et les représentants de l'Alliance ont été peu loquaces mais ont accepté de dire qu'il y aura une autre rencontre entre les deux parties d'ici une dizaine de jours afin de réévaluer la question.

La décision du fédéral a été annoncée à l'issue d'une réunion à Ottawa, qui a duré à peine 30 minutes, où le président de l'AFPC, M. Andy Stewart et le vice-président francophone, Paul Gascon, ont réussi à convaincre le ministre de réévaluer les coupures budgétaires touchant les programmes de bilinguisme dans la fonction publique.

M. Buchanan a refusé de dire si le boni continuerait d'être versé pendant encore longtemps, si le montant serait réduit ou si les critères d'admissibilité à cette prime seraient modifiés.

Il a nié que sa décision ait été motivée par des considérations électorales. Les représentants syndicaux qui s'étaient engagés pour leur part, à ne pas trop commenter ce déblocage, se sont contentés de dire qu'ils ont gagné une première bataille.

"Nous ne tirons pas de conclusions, nous regardons les résultats... la force de nos arguments les a convaincus", a affirmé M. Gascon.

Au mois d'août, le fédéral avait annoncé dans le cadre de son programme de coupures budgétaires que la prime au bilinguisme serait abolie dès le 1er avril 1979 afin d'économiser \$35 millions.

Environ 46,000 fonctionnaires touchent ce boni qui leur a été versé pour la première fois en septembre 1977 avec rétroactivité au mois de novembre 1976.

Le mois dernier, le président de l'Alliance, Andy Stewart annonçait qu'en réponse aux pressions de ses membres, surtout des francophones, le syndicat avait décidé d'appuyer tous mouvements de contestation visant à protester contre l'abolition de la prime.

C'est ainsi que les fonctionnaires de la région montréalaise avaient menacé d'oublier leur langue seconde, en l'occurrence l'anglais, dès le 1er avril. L'Alliance avait dit qu'elle paierait tous les frais encourus par ses membres pour assurer leur défense advenant que le gouvernement fédéral prenne des mesures de représailles à leur endroit.

Hier, M. Stewart a dit que le programme de contestation ne serait pas mis en oeuvre, du moins jusqu'à ce

que l'Alliance ait rencontré le ministre pour tirer la question au clair.

M. Buchanan a nié que la menace de boycottage linguistique de la part des fonctionnaires francophones l'ait influencé lorsqu'il a décidé de réévaluer le versement de ce boni.

Tout au plus, le président du Conseil du Trésor dit qu'il a accepté de discuter de la question avec le syndicat parce que le gouvernement

(Suite à la page A2, 2e col.)

# Les "Yes" au référendum se regroupent

par Lise LACHANCE  
 du bureau du SOLEIL

MONTREAL — Un groupe d'anglophones du Québec a procédé, hier, au lancement du Comité anglophone pour la souveraineté-association (CASA).

Le nouvel organisme regroupe déjà 60 membres en règle mais espère augmenter considérablement ses effectifs tout au long de la campagne référendaire, s'appuyant sur un sondage Gallup de novembre dernier selon lequel 25 pour 100 des non-francophones du Québec se-

raient prêts à donner au gouvernement actuel le mandat de négocier la souveraineté-association.

Le comité poursuit un double but, soit la promotion de la souveraineté-association par le truchement d'une meilleure information. Il désire, du même souffle, détruire le mythe voulant que les anglophones s'opposent en bloc à la souveraineté-association. Le CASA n'est affilié à aucun parti politique.

## Information vitale

Notre priorité, a affirmé hier, (Suite à la page A2, 1re col.)

# Bon accueil au projet sur les normes de travail

(PC) — Le projet de loi 126 sur les normes du travail semble rallier, dans son ensemble, l'approbation des patrons et syndicats mais divers points ont été soulevés, hier en commission parlementaire, lors de l'audition de quelques témoins.

Pour sa part, l'Association des manufacturiers canadiens, section Québec, se réjouit de voir enfin une multitude de lois existantes être regroupée sous le couvert d'une même loi mais les difficultés surgiront au moment de l'application et de l'interprétation des lois et règlements qui régissent la petite et moyenne entreprise.

Les employeurs craignent

également une hausse des coûts dans l'application des normes nouvelles. C'est pourquoi ils suggèrent une étude approfondie à ce chapitre pour ne pas avoir à regretter après coup "des mesures qu'au nom de la sacro-sainte théorie des droits acquis il nous sera impossible d'abolir".

Quant au syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, il n'a apporté que quelques remarques susceptibles d'améliorer le projet de loi, étant lui aussi satisfait des nouvelles mesures de normes du travail.

L'ancien ministre du Travail et leader parlementaire de l'UN, M. Maurice Bellem-

re, a signifié avec un brin de malice au président du SFPQ, M. Jean-Louis Harguindeguy, qu'il l'avait déjà vu "beaucoup plus agressif".

Un troisième organisme, le conseil consultatif de l'immigration, a réclamé la présence de gens de milieux ethniques au sein de la nouvelle commission des normes du travail, qui remplacerait l'actuelle commission du salaire minimum.

Son porte-parole, Mme Fournaris, a souhaité un plus grand nombre d'inspecteurs du salaire minimum pour surveiller l'application de la loi, en précisant que ce sont souvent des immigrants qui

accomplissent des tâches rémunérées au salaire minimum et qui craignent le plus souvent de se plaindre du traitement qu'ils reçoivent.

## Les règlements

Fondamentalement, les manufacturiers reprochent au projet de loi de prévoir que des normes seront fixées par règlements, c'est-à-dire sans passer par un débat à l'Assemblée nationale et une étude en commission parlementaire.

Cet organisme qui représente environ 1,650 entreprises, dont 75 pour 100 de petites et moyennes entreprises, a réclamé que les articles 36 et 37 du projet de loi soient biffés.

Ces deux dispositions stipulent qu'un règlement de la commission peut être approuvé sans publication préalable si l'urgence de la situation ou l'intérêt public impose son approbation immédiate et que le défaut de sa publication préalable ne rend pas ce règlement invalide.

Or, a expliqué un porte-parole de l'association, l'article 32 du même projet de loi prévoit justement le contraire, c'est-à-dire que certains règlements doivent être

précédés d'un avis de 60 jours dans la Gazette officielle avant approbation.

Le SFPQ et les manufacturiers ont également demandé au ministre du Travail, Pierre-Marc Johnson, de soumettre les employés du gouvernement à l'application de la future loi au même titre que ceux du secteur privé.

Les porte-parole des deux groupements ont demandé en outre que le montant du salaire minimum soit fixé dans la loi et qu'il fasse l'objet lui

aussi de débats avant d'être modifié.

De son côté, la Ligue des droits et libertés du Québec est insatisfaite du projet parce qu'il fait peu de cas de la sécurité d'emploi, qu'il n'accorde aucun congé de maladie et ne respecte pas l'ancienneté au chapitre du congédiement.

Dans un communiqué, la ligue révèle les positions qu'elle défendra en commission parlementaire. Elle réclamera des amendements prévoyant des préavis de con-

gédiement beaucoup plus longs, la reconnaissance de l'ancienneté, l'établissement de congés de maladies, la journée de travail de huit heures et la semaine de 40 heures.

Dans sa version actuelle, "le projet de loi n'apporte aucun renouveau ou aucune disposition apte à améliorer sensiblement le sort des sans voix du travail", dit le communiqué. Le bill 126 ne fait en général que codifier des pratiques déjà établies, selon la ligue.

## le mot du jour

### Bien ensevelis

Une avalanche étant une masse de neige, c'est un pléonasme de dire "avalanche de neige". Dans les autres sortes d'avalanches, il faut en préciser la nature... lorsque les toilettes débordent, par exemple.

Pierre BELLEAU

## Claude Ryan réjouit du déclenchement électoral

Le chef du Parti libéral du Québec, Claude Ryan, s'est dit se réjouir en apprenant que des élections partielles auront lieu dans Argenteuil et Jean-Talon, le 30 avril prochain.

"Je me réjouis, a déclaré M. Ryan, de cette nouvelle, d'abord parce qu'elle permet aux électeurs de ces deux circonscriptions d'envisager qu'ils auront bientôt un représentant élu au sein de l'Assemblée nationale.

"Je me réjouis aussi parce que la tenue des deux élections fournira aux électeurs de deux circonscriptions très représentatives du Québec de porter un jugement clair sur l'administration

du gouvernement actuel et sur le renouveau qui se poursuit au sein du Parti libéral du Québec depuis un an."

"Dans Argenteuil, je compte mettre l'accent sur les problèmes relatifs au chômage et au développement économique, à la qualité des communications, à la qualité des services publics. Je compte aussi discuter de façon approfondie des rapports actuels et futurs entre citoyens francophones et anglophones. Par la composition de sa population, Argenteuil se prête très bien à la discussion de cette question capitale", a déclaré M. Ryan selon un communiqué de Telbec.

## Scrutin le 30... (Suite de la première page)

ront une fois de plus, et seront possiblement accompagnés d'un partisan du 'Libre choix' parrainé par M.

William Shaw. Les Démocrates de M. Camil Samson ont déjà annoncé de leur côté qu'ils s'abstenaient de participer à cette lutte dans une circonscription traditionnellement libérale.

### Argenteuil

La consultation dans le comté d'Argenteuil revêt un aspect particulier à cause de la présence sur les rangs du chef du PLQ, M. Claude Ryan, qui tente de se gagner un siège à l'Assemblée nationale.

Il s'agit de l'occurrence d'un comté jugé sûr par les observateurs, car M. Zoël Saindon avait réussi à y conserver une majorité de 1,200 votes en plein coeur d'une région balayée par la vague péquiste du 15 novembre 1976.

Le député a démissionné en décembre, lui aussi, pour faire place à son chef, qui devra affronter un ancien

candidate péquiste de retour sur la scène politique, le Dr Charles Roy.

M. Ryan compte rapatrier à son parti la plupart des 6,000 votes anglophones passés à l'Union nationale, il y a deux ans, mais les partisans de M. Shaw pourraient le priver de quelques-uns de ces appuis qu'il juge automatiques.

L'UN n'a pas encore choisi son candidat, mais elle a lancé elle-même la rumeur qu'un anglophone, nommé Jensen, était intéressé. Sinon, on pourrait retrouver sur les rangs le directeur général du parti, M. André Belle-rose. Quant aux anciens créditistes, ils laissent dans Argenteuil plusieurs milliers de votes que M. Samson désire voir utiliser contre le Parti québécois, à moins qu'il ne change d'idée d'ici quelques jours.

## Ottawa renonce... (Suite de la première page)

avait pris la décision unilatéralement l'été dernier dans les circonstances que l'on sait.

Il est question d'une prime au bilinguisme depuis de nombreuses années à Ottawa. En 1977 au terme de longues discussions, le Conseil du Trésor acceptait de verser la prime, mais le ministre de l'époque, M. Robert Andras, avait laissé le soin aux syndicats d'annoncer la décision gouvernementale.

L'été dernier le gouvernement annonçait que le boni serait aboli le 1er avril mais dès janvier de cette année, M. Buchanan disait que les fonctionnaires qui ne toucheraient pas une augmentation salariale d'au moins \$800 en 1979 seraient compensés pour la perte de ce boni.

Le Conseil du Trésor avait prévu dépenser entre \$500,000 et \$1 million en 1979-80 en guise de dédommagement.

phone du Québec. Aussi entend-il sensibiliser le gouvernement, le Parti québécois et les associations francophones impliquées dans le débat référendaire sur les réalités sociales de cette population anglophone.

### Moyens d'action

Le CASA souhaite promouvoir ses objectifs par divers moyens:

- la publication d'une brochure en anglais sur la souveraineté-association et des questions connexes;
- la tenue d'ateliers d'information;
- des interventions publiques;
- des projets de recherches visant à identifier les besoins et les préoccupations des Québécois anglophones;
- l'examen des media anglophones afin de souligner les lacunes de l'information qu'ils diffusent et d'apporter les corrections qui s'imposent.

Nul besoin de souligner que ce passage n'a pas plu particulièrement aux nombreux reporters anglophones qui, hier, avaient envahi les lieux de la conférence de presse et n'arrivaient pas à cacher une certaine hostilité face à ces anglophones minoritaires.

### Qui sont-ils?

L'exécutif de l'organisme se compose, outre M. Milner (qui est également membre fondateur du Rassemblement des citoyens de Montréal et coordonnateur de cette formation municipale dans le quartier Côte-des-Neiges), de Randall

Richmond, vice-président, fondateur du Rassemblement du PQ à McGill, maintenant inscrit en droit à l'université de Montréal; Don Waye, secrétaire, ingénieur consultant pour le groupe SNC; James Cooke, trésorier, professeur de littérature anglaise dans un collège anglophone privé; Frank Ramiggi, coordonnateur du comité du programme, professeur de géographie à l'UQAM et au Centre d'études canadiennes-françaises de McGill; Eddie Parks, coordonnatrice du comité des relations avec la presse, journaliste à la pige; Paul Sharkey, coordonnateur du comité de documentation, étudiant en droit à l'UQAM.

Quatre de ces sept responsables sont péquistes. Ils considèrent qu'il s'agit d'une proportion assez représentative des indépendantistes dans leur mouvement.

Quant aux autres membres, ils proviennent de divers milieux: ouvriers, syndicalistes, administrateurs, musiciens, avocats. S'ils sont principalement de Montréal, on en retrouve à Québec, Trois-Rivières, Laval, Lennoxville, North Hatley. Leur moyenne d'âge se situe entre 25 ans et 30 ans.

### Financement

Le financement du Comité anglophone pour la souveraineté-association se limite présentement aux \$2 que verse chaque membre en régie, mais le groupe espère obtenir des fonds du comité Parapluie des "oui" au référendum de même que des subventions de divers organismes pour ses projets de recherches. C'est à ce dernier titre qu'il vient de faire une demande de subvention au gouvernement fédéral.



Grégoire BIRON

## Les "Yes" au... (Suite de la première page)

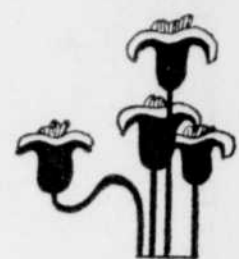
le président du groupe, M. Henry Milner, professeur de sciences politiques au Vanier College et auteur de deux ouvrages publiés chez McClelland Stewart de Toronto ("The Decolonization of Quebec", "Politics in the New Quebec"), est d'informer les Québécois de langue anglaise avant et pendant la période référendaire.

"Il est vital que, tout comme les francophones, les anglophones soient informés de façon juste et détaillée sur tous les aspects du concept de la souveraineté-association. Car la souveraineté-association touche tous les Québécois. Lors du référendum, les uns et les autres devront voter "sur le bien-fondé de cette option" et non en raison de leurs origines et appartenances linguistiques ou culturelles", opine M. Milner.

Le jeune homme a ajouté que, tout comme certains francophones qui ont déjà opté pour le fédéralisme, les anglophones se doivent de considérer la souveraineté-association comme une option qui mérite leur attention.

"Notre statut en tant que Québécois anglophones nous place dans une position unique pour faire valoir la souveraineté-association auprès de tous ceux qui partagent notre langue. De plus, nous en ressentons l'obligation. Durant cette période importante pour le Québec, il faut surtout souligner tout ce qui nous unit en tant que Québécois et oublier tout ce qui nous divise", soutient l'organisme.

Le comité considère également comme important le fait que les francophones reconnaissent la diversité culturelle économique et politique de la population anglo-

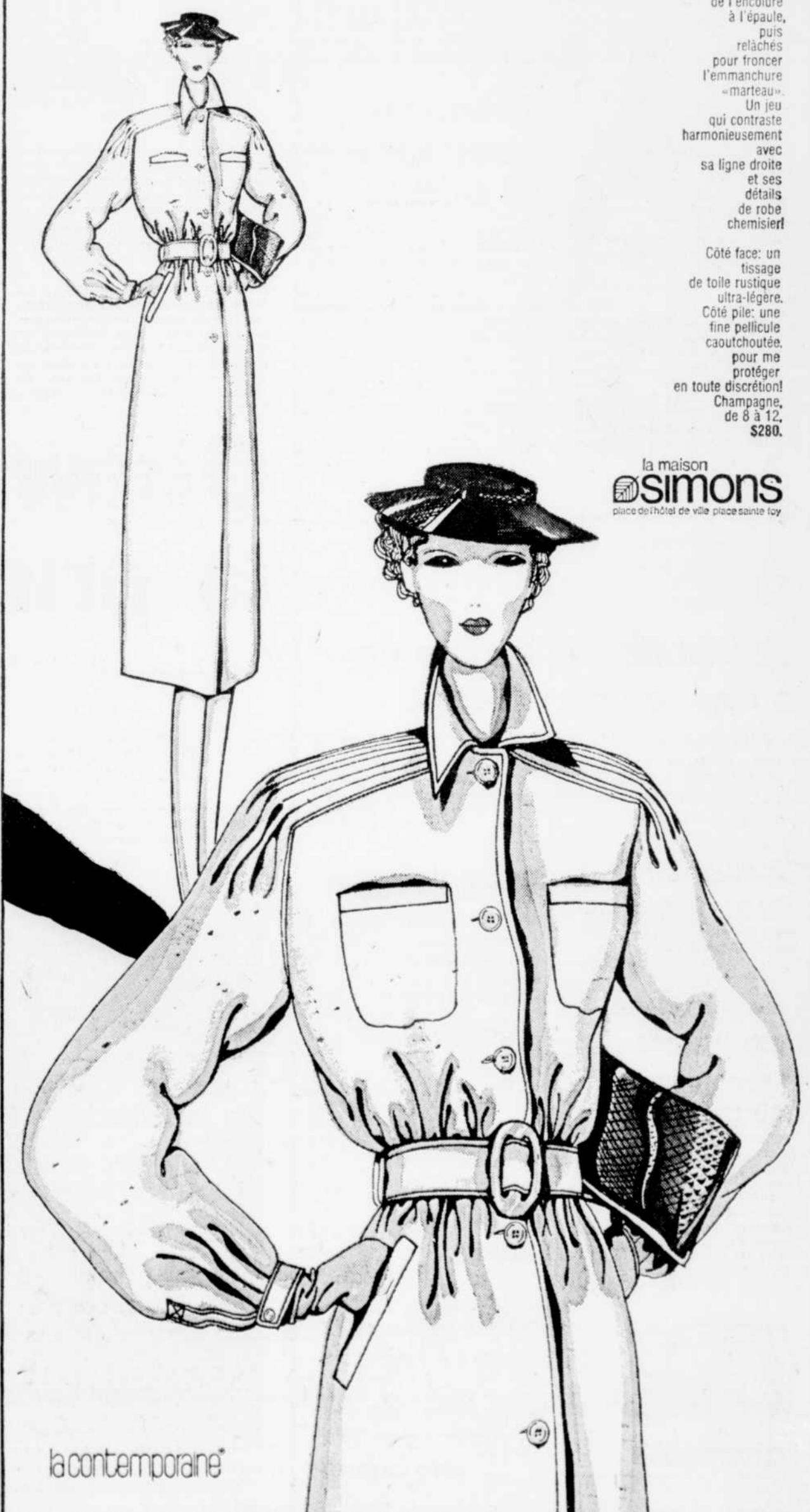


exclusif de paris, mon imper aux épaules «marteau» rehaussées

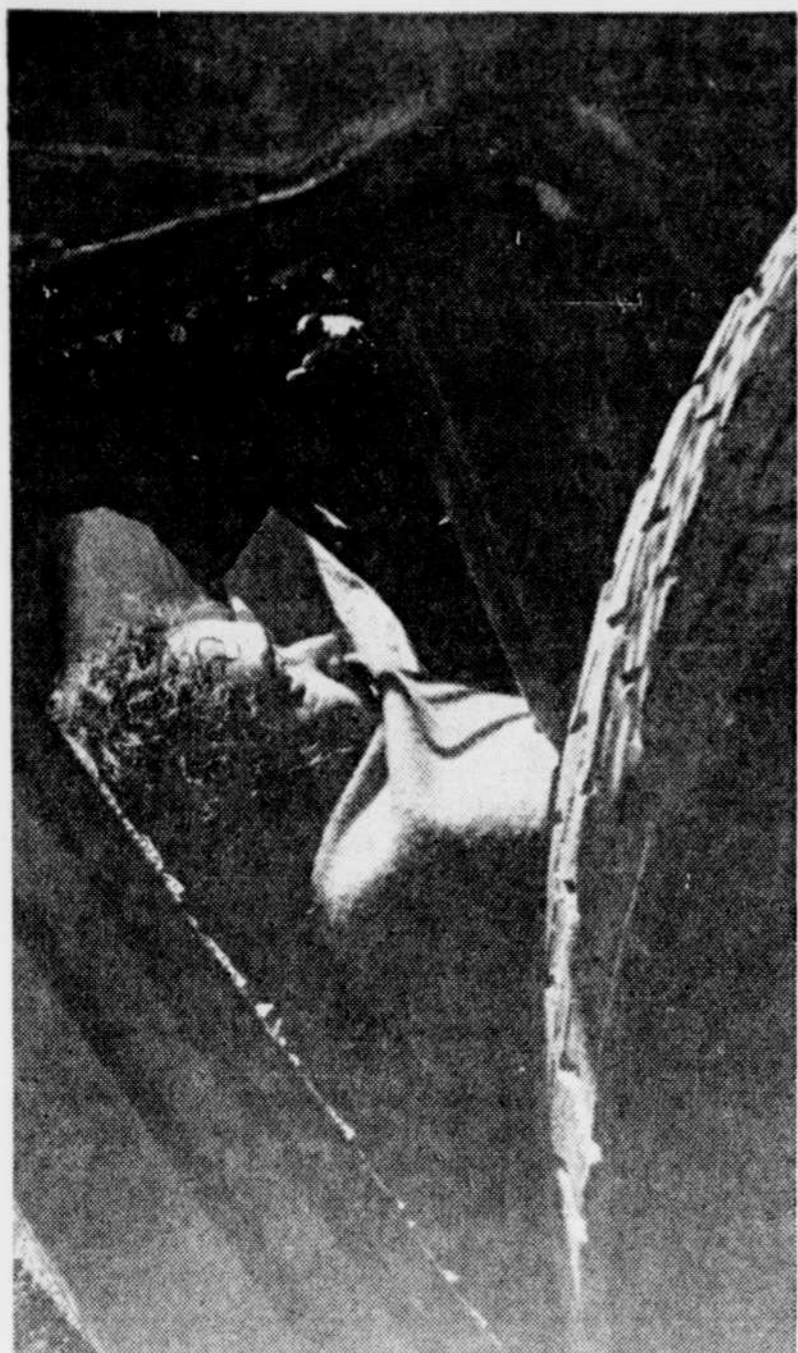
J'aime son jeu de plis piqués de l'encolure à l'épaule, puis relâchés pour froncer l'emmanchure «marteau». Un jeu qui contraste harmonieusement avec sa ligne droite et ses détails de robe chemisier!

Côté face: un tissage de toile rustique ultra-légère. Côté pile: une fine pellicule caoutchoutée, pour me protéger en toute discrétion! Champagne, de 8 à 12, \$280.

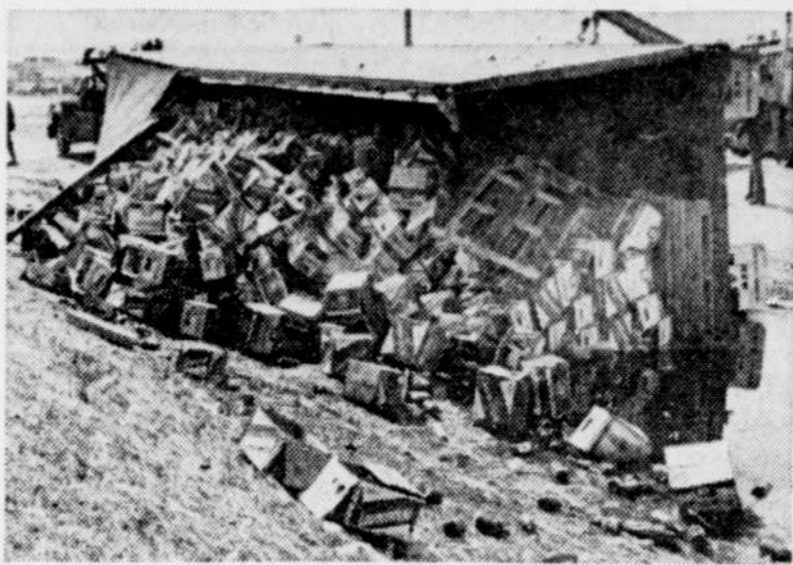
la maison simons place de l'hôtel de ville place sainte-foy



la contemporaine



Le camionneur, coincé dans sa cabine, a dû patienter plus d'une heure avant que l'on ne parvienne à le dégager.



## Chauffeur coincé dans son camion renversé

Photos: Gilles LAFOND  
Texte: Lucien LATULIPPE

Le chauffeur d'un camion-remorque rempli de bouteilles de bière vides a vécu des moments difficiles en banlieue de Québec, hier après-midi, lorsque son véhicule s'est renversé dans la courbe reliant le boulevard Laurentien à l'autoroute de la Capitale en direction ouest.

M. Lloyd Fleury, âgé de 39 ans, de Longueuil, est demeuré emprisonné dans la cabine du tracteur. Il avait les jambes coincées et il a dû patienter plus d'une heure avant que l'on ne parvienne à le dégager.

L'accident s'est produit sur le territoire du poste Québec Métro de la Sûreté du Québec. Il a fallu avoir recours à l'appareil "mâchoire d'acier" de la police de Sainte-Foy

pour couper le toit de la cabine et pouvoir ainsi libérer le blessé.

Des policiers et des pompiers de Québec ont aussi participé au sauvetage. Les ambulanciers de la maison Lépine-Cloutier étaient également de la partie.

De l'oxygène a été insufflé au camionneur, avant qu'il ne soit dégagé et après qu'il fut libéré. À l'hôpital de l'Enfant-Jésus, les médecins ont constaté que M. Fleury avait des fractures aux jambes et des contusions au visage.

Le camion arrivait de Chicoutimi et l'accident s'est produit un peu après midi. Il a fallu vider la remorque de son chargement pour parvenir à la replacer sur ses roues. On devait y parvenir vers 18h30. Il va sans dire que le véhicule a subi des dommages importants. La cabine est écrasée et une partie de la remorque a été éventrée.



De nombreux spectateurs se sont massés sur la scène de l'accident.



L'appareil "mâchoire d'acier" est à l'oeuvre, manoeuvré par un policier de Sainte-Foy.

# Les grévistes invités à dire non à la CTCUQ

par J.-Jacques SAMSON

Le comité de négociations du syndicat des chauffeurs de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) doit recommander cet après-midi aux 504 grévistes de la CTCUQ de rejeter massivement l'offre formulée hier par le porte-parole patronal, Me Jean-Paul L'Allier.

Les négociateurs patronaux ont remis hier après-midi à leurs vis-à-vis syndicaux un document de trois pages sur les modifications possibles aux offres formulées en janvier prévoyant l'embauche de chauffeurs à temps partiel. Le comité syndical de négociations était forcé de se présenter devant l'assemblée générale des chauffeurs avant de poursuivre les pourparlers puisque le mandat confié aux représentants des chauffeurs leur interdisait de négocier le renouvellement du contrat collectif tant que l'employeur

maintiendrait son intention d'avoir recours à des chauffeurs à temps partiel.

Les porte-parole patronal et syndical, MM. Jean-Paul L'Allier et Joseph Biédon ont convenu hier après-midi de ne pas divulguer le contenu du document patronal avant que les syndiqués n'aient pris connaissance du document pondu par Me L'Allier, après une rencontre avec les membres du conseil d'administration de la CTCUQ, en soirée mardi.

Un négociateur syndical a simplement commenté que la proposition élaborée par Me L'Allier ne comportait aucun élément nouveau valable et qu'il n'était pas dupe de l'opération de relations publiques entreprise par l'ex-ministre de la fonction publique depuis sa nomination, le 8 mars, en remplacement de Me Guy Letarte.

Le porte-parole patronal a pour sa part insisté sur le fait, au début de la

nuite dernière, qu'il n'y avait aucune chance que la CTCUQ négocie "à la baisse" si les chauffeurs rejettent toute possibilité d'embauche de chauffeurs à temps partiel, aujourd'hui.

Me L'Allier a aussi précisé que la Commission de transport comptait remettre son dossier de négociations entre les mains de la population des 13 municipalités de la Communauté urbaine de Québec si les discussions avec les chauffeurs ne progressaient pas dans les jours à venir. Il ne tient pas pour autant à négocier sur la place publique, explique-t-il, contrairement à l'actuel ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui entend les négociations avec le front commun intersyndical dans le secteur public.

Me L'Allier ne cherche pas à dissimuler les positions du conseil d'administration de la CTCUQ: les administrateurs de la commission n'excluent pas les autres possibilités de réduction des coûts que l'embauche

de chauffeurs à temps partiel, mais ils ne sont pas disposés à payer le prix des demandes salariales des chauffeurs pour un service qui n'est utilisé que par 15 pour 100 de la population du territoire de la CUQ.

Les modifications apportées par Me L'Allier à l'annexe F du projet

patronal de contrat collectif des chauffeurs visent à restreindre le recours à des chauffeurs à temps partiel; à en limiter ainsi le nombre, la durée de leur période de travail et à les confiner à des calendriers précis, selon les informations glanées par LE SOLEIL.

Les chauffeurs entreprendront lundi une neuvième semaine de grève et les positions se sont durcies hier, même si peu de commentaires ont été formulés et si des sourires étaient distribués à la galerie des journalistes du ministère du Travail.

## Les partis d'opposition se liguent avec les chauffeurs

par J.-Jacques SAMSON

L'Union des citoyens de Sainte-Foy et le Rassemblement populaire de Québec, les partis d'opposition des deux plus importantes villes de la Communauté urbaine de Québec, ont officiellement réclamé hier que les administrateurs de la CTCUQ retirent immédiatement la clause d'engagement de chauffeurs à temps partiel du contrat collectif en préparation.

Les porte-parole des deux formations politiques ont de plus réclamé le gel du tarif du billet à 50 cents pour les années à venir et que les grands propriétaires et promoteurs investissent dans les équipements liés au transport public (abribus, accès piétonniers).

MM. François Hulbert, de l'Union des citoyens, et Pierre Racicot, du Rassemblement populaire, demandent par ailleurs que les dirigeants de la

CTCUQ étudient les possibilités de réduire les heures de travail supplémentaire des chauffeurs et que le travail soit mieux réparti par l'engagement de chauffeurs à temps plein; que des usagers, délégués d'associations reconnues, siègent à la Commission de transport et qu'enfin une part importante des sommes prévues par les gouvernements supérieurs pour les grandes infrastructures routières soit réaffectée au transport en commun.

M. Hulbert a notamment souligné que la ville de Sainte-Foy ne consacrait que 2,2 pour 100 de son budget au service de transport en commun, environ 900.000, et la ville de Québec 2 pour 100, soit un peu plus de \$2,5 millions sur un budget de \$119 millions. C'est nettement insuffisant pour Sainte-Foy quand on sait que le

budget des loisirs s'élève à \$3 millions", a commenté M. Hulbert.

MM. Hulbert et Racicot soutiennent dans une déclaration signée conjointement que les élus actuels ne croient pas au transport en commun. Ils dénoncent le gaspillage des finances publiques lors de la construction d'un nouveau garage au coût de \$17 millions, sans que les administrateurs de la commission n'aient consulté la population, et l'image véhiculée auprès de la population par les élus, à savoir que le transport en commun coûte cher, grève les budgets municipaux et est très déficitaire.

Les partis d'opposition n'entrevoient qu'une seule solution: un changement radical dans la conception de ce service public qui devrait dorénavant être jugé essentiel.

## Comptes de voyage: l'enquête sur Sainte-Foy peu concluante

par Denis ANGERS

Si l'enquête réalisée par deux de ses fonctionnaires, le ministère québécois des Affaires municipales usera de clémence à l'endroit de la ville de Sainte-Foy et passera l'éponge sur l'affaire des comptes de voyage.

Compte tenu des éléments de preuve contenus dans le document préparé par nos enquêteurs, il n'est pas de l'intention du ministère de lancer la Commission municipale du Québec sur les pas des édiles de Sainte-Foy, entend-on d'ailleurs répéter dans l'entourage du ministre Guy Tardif.

Bien sûr, le bref rapport soumis au ministre au lendemain de l'affaire des comptes de voyage et de celle des transactions immobilières controversées révèle des cas de pratiques administratives mal appliquées. Mais on y décelé guère plus: ni collusion, ni conflits d'intérêts exceptionnels... Tout au plus, les enquêteurs provinciaux ont trouvé des erreurs et des inexactitudes qui, faites sciemment ou non, s'avèrent

être courantes dans l'administration des municipalités québécoises.

En dépit de ces travers, la ville de Sainte-Foy n'est pas pire que 50 pour 100 des autres localités du Québec qui, elles aussi, ont commis à l'occasion des gestes de maladministration. Ce n'est pas avec des affaires comme celles-ci que le ministère parti-

ra en croisade contre l'administration du maire Ben Morin", conclut-on au cabinet de M. Tardif.

Au ministère des Affaires municipales, on estime donc que le cas de Sainte-Foy ne

justifie ni intervention personnelle du ministre, ni enquête publique de la commission municipale, une procédure onéreuse qui n'est utilisée que sporadiquement, dans les affaires de malversations notoire.

**BUREAUX A LOUER**  
Boul. Ste-Anne  
(Coin Mailoux)  
Québec

- Différents grandeurs
- Air climatisé
- Stationnement
- Facile d'accès

**M. Lessard**  
653-4945

**LA CLINIQUE TARDIF ENR.**  
595, boul. Charest est - Québec  
Tél.: 529-9721

**DR MARTIN GIASSON  
DR BERNARD BERTHIAUME  
DR JEAN DESLANDES**  
Optométristes

- Examen de la vue • Verres de contact
- Lunettes
- Soins professionnels complets

Pour toutes vos  
**RÉPARATIONS DE TOITURES**

que ce soit en bardeaux ou en asphalte, ou autres matériaux.

Estimation gratuite  
Service: 24 heures

**Les Couvertures Continental**  
663-0261

**CAISSE POPULAIRE LORETTEVILLE**  
Avis de convocation à une:  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE**

de la Caisse Populaire de Loretteville

Vous êtes membre de la Caisse. Connaissez-vous sa nature, ses buts et ses pouvoirs? Connaissez-vous vos droits et vos pouvoirs? Connaissez-vous les conditions d'admissibilité aux postes d'administrateurs, conseiller de surveillance et commissaire de crédit? Connaissez-vous également le rôle joué par ces personnes? Voulez-vous avoir réponse à toutes ces questions et à bien d'autres? Vous êtes donc cordialement invité à participer à une assemblée générale spéciale où vous serez appelé à vous prononcer sur l'adoption d'un nouveau règlement de régie interne pour votre Caisse populaire. À l'aide d'un montage audiovisuel, on vous expliquera la loi et le règlement.

Cette présentation audio-visuelle, à la fois artistique et soignée, apportera une note plus agréable et détendue à cette rencontre. Cette assemblée générale spéciale se tiendra le lundi 26 mars 1979, à 20h.00, au sous-sol de l'église de Loretteville, entrée rue Giroux. Espérons avoir le plaisir de vous rencontrer en cette occasion bien particulière, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.  
Jean Renaud, Secrétaire.

## LE SALON DE LA FEMME DE QUÉBEC

du 16 au 25 mars  
tous les jours de 13h00 à 23h30

ADMISSION \$2.00

- SECTION COSMÉTIQUES
- KIOSQUES D'ARTISANAT
- DEGUSTATION DE VINS ET FROMAGES
- GARDERIE D'ENFANTS

350 KIOSQUES

• PARADE DE MODE TOUS LES JOURS  
À 15h00 et À 21h00  
Avec la collaboration du Soleil  
Le Salon de la Femme de Québec est une réalisation des Gestions Jean-Pierre Bertrand Inc.

**SPECTACLES TOUS LES JOURS**

En matinée à 16h00  
MONIQUE VERMONT  
JEAN FABER

En soirée, à 22h00  
22 mars: SUZANNE BEAUSOLEIL  
23 mars: MICHEL LOUVAIN

PAVILLONS DE LA JEUNESSE ET DES CONGRÈS

PARC EXPO-QUÉBEC

# éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:  
Jacques-G. Francoeur  
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:  
Claude Beauchamp

Président et directeur général:  
Paul-A. Audet  
Directeur de l'information:  
Claude Masson

Vice-président et trésorier:  
Charles-A. Poulin  
Directeur de l'édition:  
Marcel Pépín

## Le scrutin partiel du 30 avril

La plupart des commentateurs politiques ont noté l'embarras que cause au gouvernement Lévesque la vacance imprévue de deux circonscriptions additionnelles, si le député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, fait finalement le saut en politique fédérale.

Les élections complémentaires dans Jean-Talon et Argenteuil, quoique importantes pour la réputation du parti ministériel, ne constituent quand même pas un test absolu pour le gouvernement. Le comté représenté jusqu'ici par M. Raymond Garneau jouit d'une longue tradition libérale. Si les électeurs demeurent fidèles aux libéraux, leur comportement ne signifiera pas nécessairement qu'ils veulent gifler le Parti québécois. De même dans Argenteuil, ne serait-ce que parce que le chef du principal parti d'opposition y sollicite un mandat, une victoire libérale n'aurait rien d'humiliant. Une certaine courtoisie à l'endroit des coutumes démocratiques devrait même normalement pousser les électeurs à faciliter l'élection de M. Ryan.

La situation est différente dans le comté de Prévost, où le décès de M. Jean-Guy Cardinal oblige en quelque sorte les ministériels à faire la preuve de leur popularité en conservant une circonscription qu'ils ont capturée assez aisément en 1976. La déroute du candidat ministériel dans ce comté signifierait que le gouverne-

ment Lévesque éprouve des difficultés sérieuses à maintenir sa bonne cote dans le public. Ce pourrait même être le signe d'une campagne référendaire plus difficile, où le gouvernement serait cantonné dans des positions défensives.

Le circonscription de Beauce-Sud pose des problèmes différents mais rend l'épreuve tout aussi lourde pour les péquistes, puisque ni les libéraux ni le PQ n'ont de solides appuis dans ce comté où M. Fabien Roy est en quelque sorte un roi élu sans opposition sérieuse.

En choisissant de tenir un scrutin partiel dans Jean-Talon et Argenteuil le 30 avril, M. Lévesque évite que des élections complémentaires routinières ne se transforment en bataille électorale épique. Autant M. Trudeau eut du mal à se relever d'un déroute de treize de ses quinze candidats aux dernières élections partielles fédérales, autant M. Lévesque éprouverait des ennuis s'il devait amorcer la campagne référendaire après que quatre de ses candidats viennent de mordre la poussière. C'est un risque qu'il a choisi de ne pas prendre.

A mesure que les semaines passaient, il était évident que les péquistes caressaient le projet de faire coïncider les élections complémentaires dans les deux comtés vacants avec la campagne électorale fédérale, dans l'espoir de noyer les efforts de M. Ryan au sein du battage publicitaire des fédéraux, associant davantage

ainsi dans le public le Parti libéral du Québec à celui de M. Trudeau, et forçant même M. Ryan à quelque prodige de relations publiques pour se démarquer du premier ministre canadien.

Le décès de M. Jean-Guy Cardinal a bouleversé ce beau plan. Il ne faut donc pas s'étonner que M. Lévesque ait su réagir rapidement et déclenché des élections dès le lendemain des funérailles du député de Prévost, pour ne point avoir à faire coïncider les élections partielles dans les trois comtés vacants et dans un quatrième qui le sera bientôt.

Un scrutin partiel élargi comportait en effet plusieurs risques pour les ministériels. Outre le danger de perdre une circonscription déjà acquise, les péquistes offraient sur un plateau d'argent la chance à M. Trudeau de transformer sa quête de votes au Québec en bataille pré-référendaire, obligeant ainsi M. Lévesque à affronter son adversaire plus tôt que prévu et dans des conditions qu'il n'a pas choisies.

Le risque est moins fort de laisser entrer M. Ryan à l'Assemblée nationale alors que la session est en pleine effervescence, que de se mesurer avec M. Trudeau alors que celui-ci bénéficie de l'appui de la puissante machine de propagande, dont se dotent les grands partis fédéraux à l'occasion d'élections générales.

En choisissant la date du 30 avril, M. Lévesque minimise la plupart de ces risques,

puisque la campagne fédérale n'aura pas encore pris son envol à cette date, le véritable combat se déroulant au cours des trois dernières semaines.

La campagne tranquille qu'avaient prévue les péquistes pour donc encore avoir lieu, sans subir les contrecoups de l'offensive fédérale. M. Ryan y trouvera son compte aussi, puisqu'il n'aura pas à affronter la concurrence de M. Trudeau auprès des médias.

D'autre part, sur le plan de l'équité, M. Lévesque est en terrain sûr, puisque la coutume veut qu'un délai qui varie entre un et quatre mois s'interpose entre le décès ou la démission d'un député et l'élection de son remplaçant.

Faire patienter les électeurs de Prévost et éventuellement ceux de Beauce-Sud ne constitue d'aucune façon un accroc aux bons usages. De cette manière, les élections complémentaires au Québec demeureront ce qu'elles doivent être, c'est-à-dire des scrutins à portée limitée, plutôt que de devenir une compétition ratée entre troupes fédérales et troupes péquistes.

Personne ne se plaindra que les choses soient enfin clarifiées et que le chef libéral ait ainsi la chance de solliciter un mandat pour s'acquitter de la tâche pour laquelle il a été élu.

Marcel PÉPIN

## Comité pour comité

Comme on fait son lit on se couche, l'Office de la langue française risque de se retourner sur une paillasse de ridicule.

Ainsi, alors que La Presse refuse carrément de former au sein de son entreprise un comité de francisation pour obtenir un certificat provisoire de francisation, la Banque Provinciale du Canada, qui se trouvait, il y a peu de temps, dans la même situation, a réglé son problème, mais d'une façon qui risque de mettre les rieurs de son côté et qui prouve, en tout cas, certaines inanités de la bureaucratique loi 101.

On sait que cette législation destinée à assurer la francisation des entreprises québécoises exige qu'un comité soit formé dans chaque entreprise de 100 employés et plus pour effectuer des "études" et remplir des formules à l'effet qu'elle est francisée selon les exigences de la loi.

Dans le cas de La Presse, Roger Lemelin déclarait, mardi, que le statut francophone du journal n'est pas négociable et qu'il s'agit là des "chinoiseries juridiques" auxquelles il est résolu de ne pas se plier, quitte à aller jusqu'aux plus hauts tribunaux pour défendre son point de vue.

Or, il est de notoriété publique que la Banque Provinciale est une institution francophone même si

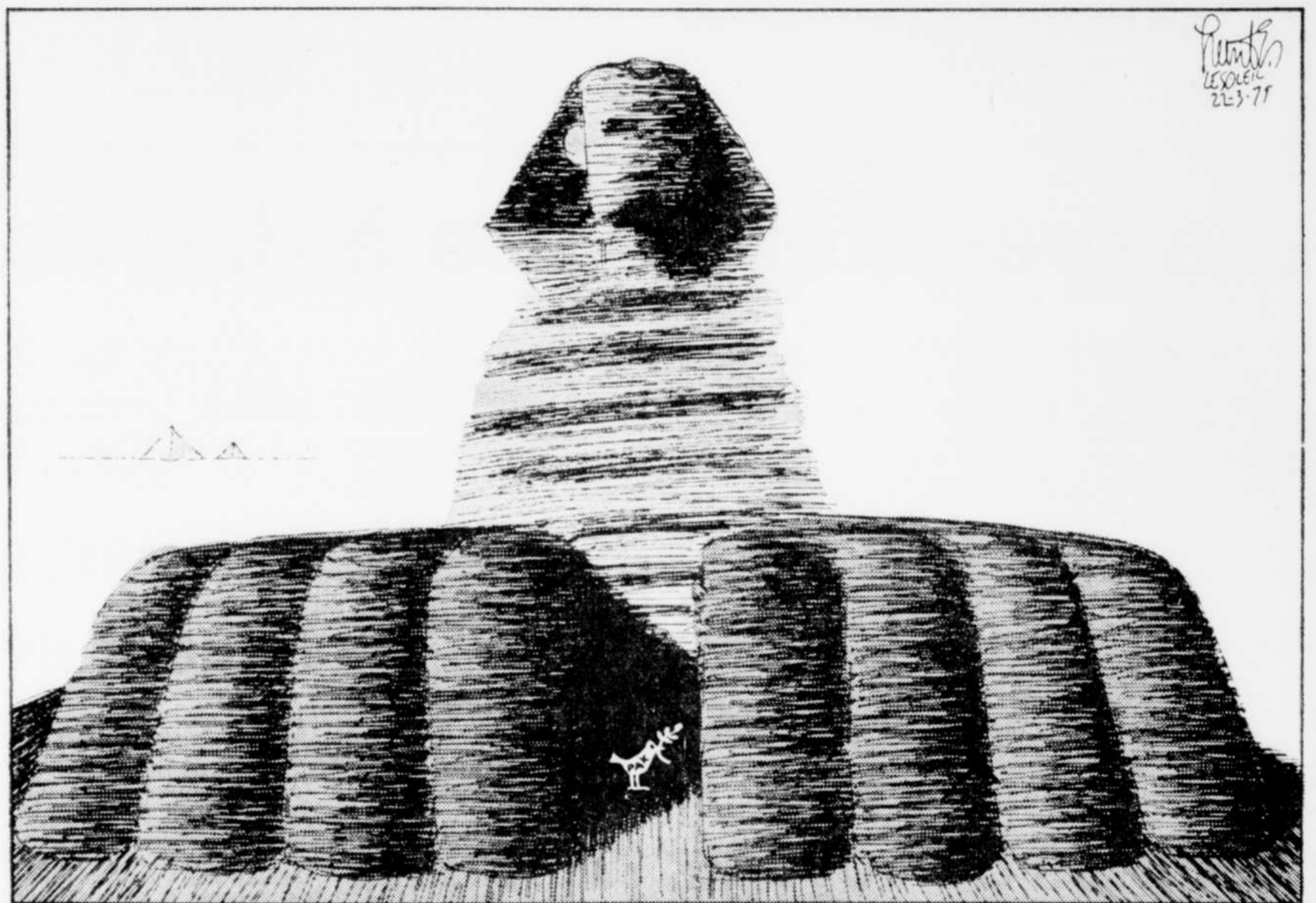
son caractère français n'est peut-être pas aussi patent que ceux de la Presse ou du SOLEIL, qui sont tout de même, que l'on sache, des journaux de langue française.

Malgré tout, cette institution en est venue à un compromis qui ne respecte pas, de façon rigide, l'esprit de la loi, comme on semble l'exiger de La Presse, en faisant jouer le rôle de comité de francisation à son conseil d'administration du fonds de retraite de ses employés. Le tour est joué et tout le monde gagne. La Banque Provinciale ne forme pas de comité de francisation et l'Office obtient ses déclarations.

Pourtant le ministre Camille Laurin, tout en admettant le caractère fatil de la loi, avait déclaré que de telles entreprises devraient au moins donner l'exemple.

Récemment, il déclarait que l'Office de la langue française poursuivait des négociations avec La Presse. On ignore si un compromis a été offert au grand quotidien montréalais. Mais il semble bien que l'obstination de Lemelin à cet égard tienne à un principe qui, s'il est débattu devant des instances judiciaires, risquerait de déboucher sur le même sentier que celui de la suave querelle "Arrêt-Stop".

Paul LACHANCE



## lettre

### L'enfant devrait porter le nom de sa mère

J'ai tout lieu de penser qu'on n'est pas sorti de l'auberge en ce qui concerne le débat sur les modalités de transmission du nom de famille. Et tout lieu de craindre que le Code civil par conséquent ne confirme plus ou moins le statu quo sur la question.

Deux propositions, de fait, sont sur la table. La première: le statu quo, justement. L'Office de la révision du Code civil et le Barreau soutiennent que l'enfant doit porter le nom du père. Par paresse et par misogynie probablement. Tout en acceptant le principe du libre choix des parents, le Barreau ne se range pas moins du côté de l'Office de révision, puisqu'il suggère qu'à défaut d'entente entre les conjoints, le nom du père prévaudra.

Aurait-on qualifié le débat de tempête dans un verre d'eau? Chose certaine, dans le clan des hommes de robe, ce sont les hommes qui doivent porter la culotte, parce qu'ils l'ont toujours portée, voilà tout!

La deuxième: la proposition du Conseil du statut de la femme: l'enfant doit porter les noms des deux parents. La formule a le mérite de confirmer le principe de l'égalité des conjoints et de l'autorité parentale. Principe qui, si je ne m'abuse, est déjà reconnu dans le Code civil s'il ne l'est pas toujours dans la réalité.

Certes, la transmission du

nom de famille paternel à une longue vie, une très longue vie. Il faut reculer jusqu'à l'époque préhistorique de l'humanité pour trouver la justification patrilinéaire de l'organisation familiale. Il faut remonter au passage de l'économie d'échange, à l'accumulation des biens qui en résulte et qui donna naissance à la propriété privée. Il faut savoir que cette conjonction économique coïncide avec la découverte de la participation masculine à la procréation. (Eh oui! Aussi incroyable que cela puisse paraître, pendant longtemps les hommes ont ignoré qu'ils co-donnaient la vie alors que l'évidence de la grossesse et de l'accouchement en revanche ne pouvait tromper personne!). L'économie d'échange rendit l'homme, donc, propriétaire de biens. Et c'est pour les transmettre à sa progéniture qu'il a exigé le changement de filiation qui d'utérine, devint masculine. En clair, l'homme propriétaire de biens s'est arbitrairement constitué chef de famille et consolida le tout en s'arrogeant un droit de propriété sur femmes et enfants. Si ça peut effacer quelque incertitude, je rappellerai qu'Engels est d'accord avec moi sur ce point! La femme devint en effet un simple instrument de reproduction, esclave du plaisir de l'homme et contrainte à la fidélité afin d'obtenir des enfants d'une paternité incontestée! (1)

Le tout assura l'homme que l'héritage de ses biens ne tombât que dans les mains de ses descendants. Il n'y a que les femmes, c'est bien là le hic, qui aient la certitude que c'est leur enfant qu'elle porte et une bonne idée de qui est le père, en autant que la circulation amoureuse n'ait pas été trop dense! La parenté par la lignée mâle est une convention qui garantit artificiellement ce que la nature rend incertaine: la paternité. L'arrangement trouva d'ailleurs toute sa justification dans le pouvoir économique masculin au sein de la famille.

Quelques années après cette préhistoire et ce jusqu'à nos jours, l'homme a pu imposer de plein droit son nom à sa femme et à ses enfants. Alors pourquoi aujourd'hui s'attaquer à ce détail?

Parce que les femmes refusent de plus en plus le symbole de la tutelle et de la dépendance financière que constitue l'emprunt du nom du mari. Parce que la tendance de plus en plus généralisée et irréversible à la responsabilité financière de la famille par les deux conjoints rend injustifiable le sceau de propriété que signifie le nom de famille du père. Parce que le débat sur la transmission du nom de famille remet justement en jeu la certitude biologique de la maternité versus une présomption de paternité, qu'il condense à lui

seul la problématique féministe et renvoie aux causes de l'oppression féminine. Est-ce là un détail?

Je lance ma proposition dans la mêlée. L'enfant devrait porter exclusivement le nom de la mère. Au nom du seul critère naturel qui légitime un nom de famille: la certitude biologique d'en être le parent. Et n'en déplaise, la seule certitude parentale jusqu'à preuve scientifique du contraire se trouve au creux des ventres féminins. D'ailleurs, la filiation des enfants a déjà été conforme à la certitude. On rencontre dans l'histoire de l'humanité des filiations utérines, c'est-à-dire matrilineaires. Filiations à l'intérieur desquelles c'était l'oncle maternel de l'enfant, et non le présumé père, qui était reconnu tuteur des enfants de sa soeur. Jamais l'on pourra croire résolu le problème de la transmission du nom de famille tant que l'on aura recours à la solution artificielle du nom du père. De moins en moins, les femmes consentiront à "donner" officiellement leurs enfants à leur mari sans que soit reconnue leur maternité dans le nom de leurs enfants. De plus en plus, les femmes garderont leur propre nom plutôt que de se rendre anonymes sous le nom de leur mari.

Or l'effort louable du Conseil du statut de la femme pour que soit reconnue officiellement la maternité de la mère au

niveau du nom de famille de ses enfants conduit malheureusement à une proposition dont les modalités d'application seraient vécues dans toutes nos bureaucraties comme des chinoiseries encombrantes. Le chassé-croisé des noms de famille qui surviendrait fatalement des la deuxième génération risquerait de tout embrouiller, à un point tel que tous auraient tendance à amputer leur double nom. La formule du Conseil du statut de la femme, qui s'est voulue moins radicale que la mienne, peu s'en faut, fait un compromis au prix d'une convention équivalente à celle qui permet jadis de contourner la difficulté d'établir la paternité hors de tout doute au moyen d'une présomption. Je cherche ce qui peut justifier que les enfants, en se mariant, conservent le nom de famille du parent qui est du même sexe que le leur. Pour quelle raison transmettrait-on un nom, de mère en fille, et autre nom de père en fils?

En conséquence, puisqu'il est impensable que l'individu aligne une série de noms de famille comparable à l'enfilade pompeuse des anciens titres de noblesse, puisqu'il est plus pratique d'éliminer que d'ajouter, conservons le seul dont le bien-fondé soit incontestable. Il n'y a en soi que la certitude biologique qui puisse légitimer un nom de famille hors de tout doute. Cette solution couvre de

plus la réalité de l'enfant né par insémination artificielle, procédé par lequel l'utérus de la femme est indispensable mais qui n'implique pas forcément que le mari corresponde au co-donneur. Cette modalité de transmission du nom de famille maternel ne contrevient nullement la transmission des biens paternels. Rien n'empêche que la reconnaissance de paternité n'ait légalement lieu en vue de l'héritage aux enfants. Cela se produit actuellement alors que le nom du père n'écarte pas cette zone grise qu'est une présomption de paternité.

A mon avis, il ne s'agit pas de jouer au grand Salomon. Il s'agit de rendre à César ce qui appartient à César par nature et selon la certitude.

Il est possible que ma solution ne soit pas retenue par le législateur. Ce n'est pas parce qu'elle manque de logique. Elle correspond à la certitude biologique. Ce n'est pas parce qu'elle causerait trop d'inconvénients. Au contraire, elle a l'avantage de prévoir l'avenir, de ne pas être discriminatoire et d'uniformiser la réalité mono-parentale et bi-parentale. Oui elle risque de ne pas être retenue parce qu'elle représente la confirmation pour les femmes d'un statut égal et juste.

Est-ce là une tempête dans un verre d'eau?

Michèle Poirier  
Lac-Beauport.

# Le Québec prend forme à l'étranger

(PC) — Michio Hara, épouse d'un Québécois, vient de publier au Japon un livre de 444 pages intitulé: "Qu'est-ce que le Québec?"

En 1978, il y a eu 177 missions du Québec en Grande-Bretagne. Plus que n'en a pu avoir n'importe quelle autre province du Canada.

Gilles Villeneuve, le conducteur québécois des Grand Prix, conduit des Ferrari et suscite la curiosité des Italiens pour le Québec.

Le Québec a reçu l'accord du nouveau gouvernement du Venezuela, et ouvrira sa première délégation sud-américaine à Caracas. Il est également question d'en ouvrir une à Mexico et de lancer une campagne de promotion à travers toute l'Amérique latine.

Pris dans l'imbricatio constitutionnel avec Ottawa, le Québec n'aboutit sans doute nulle part au Canada, mais il est certainement en train de faire son petit bonhomme de chemin à l'étranger, comme en témoignent les quelques exemples que nous venons d'énumérer.

Dans certains cas même, - le livre sur le Québec qui vient de paraître au Japon, et la popularité de Villeneuve - le gouvernement québécois n'a pas eu à lever le petit doigt. Mais, cela n'en contribue pas moins à lui frayer une voie dans l'arène internationale.

Au début de la semaine dernière, les délégués du Québec à l'étranger ont tenu dans la capitale leur conférence annuelle.

La teneur des débats n'a pas été rendue publique, mais les documents préparés pour cette réunion de trois jours révèlent, par exemple, que le gouvernement envisage une expansion des activités de sa délégation à Tokyo à d'autres secteurs géographiques, notamment Taiwan et Hong Kong.

## Optimisme

Toujours d'après ces documents le gouvernement entrevoit avec optimisme les perspectives d'échanges économiques avec la Chine dans les domaines minier et énergétique.

Devant les délégués réunis à huis clos, huit ministres, dont M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales, ont parlé des priorités économiques du gouvernement péquiste, des efforts déployés pour relancer l'industrie des pâtes et papiers et celle de l'amiante, des exportations culturelles du Québec, de l'éducation et des affaires sociales.

Lundi, au cours d'une conférence du

Centre des relations internationales du Québec, trois délégués ont donné à leur auditoire une leçon de confiance et d'humilité.

Comme on l'interrogeait sur la manière dont le Québec était perçu au Japon, M.

Normand Bernier, délégué du Québec à Tokyo, a répondu: "Laissez-moi d'abord vous demander comment vous percevez les Japonais, l'Aïna du Japon...le Tamil du Sri Lanka."

M. Bernier voulait ainsi rappeler que,

vu de près, le Québec était grossi, mais qu'il demeurait bien petit dans la perspective internationale.

M. Bernier a invité le gouvernement à envisager une "troisième voie" - après celles des Etats-Unis et de l'Europe - et à

resserrer ses liens avec les pays d'Asie, d'Afrique et de l'Amérique latine.

Les possibilités commerciales avec le Japon, dit-il, sont énormes, soulignant le fait qu'au cours des neuf premiers mois de 1978 le Québec avait exporté pour \$43 millions de viande de porc au Japon. Avant l'ouverture d'une délégation à Tokyo, en 1973, le Japon n'achetait pas de porc au Québec.

M. Bernier a ensuite déroulé un poster du Festival annuel de la neige à Sapporo, où l'on pouvait voir le fleurdelisé québécois aux côtés des drapeaux de plusieurs autres pays.

## Hospitalité québécoise

Soulignant l'importance des échanges internationaux, M. Bernier a expliqué que la présence du drapeau québécois sur le poster en question était le résultat de l'invitation adressée à 12 sculpteurs de neige japonais à prendre part au Carnaval d'hiver du Québec.

Heureux de l'accueil qu'ils ont reçu, ils n'ont eu que du bien à dire du Québec à leur retour dans leur pays.

Quant à M. Gilles Loisel, délégué à Londres, il a parlé de l'expansion des relations commerciales entre le Québec et la Grande-Bretagne.

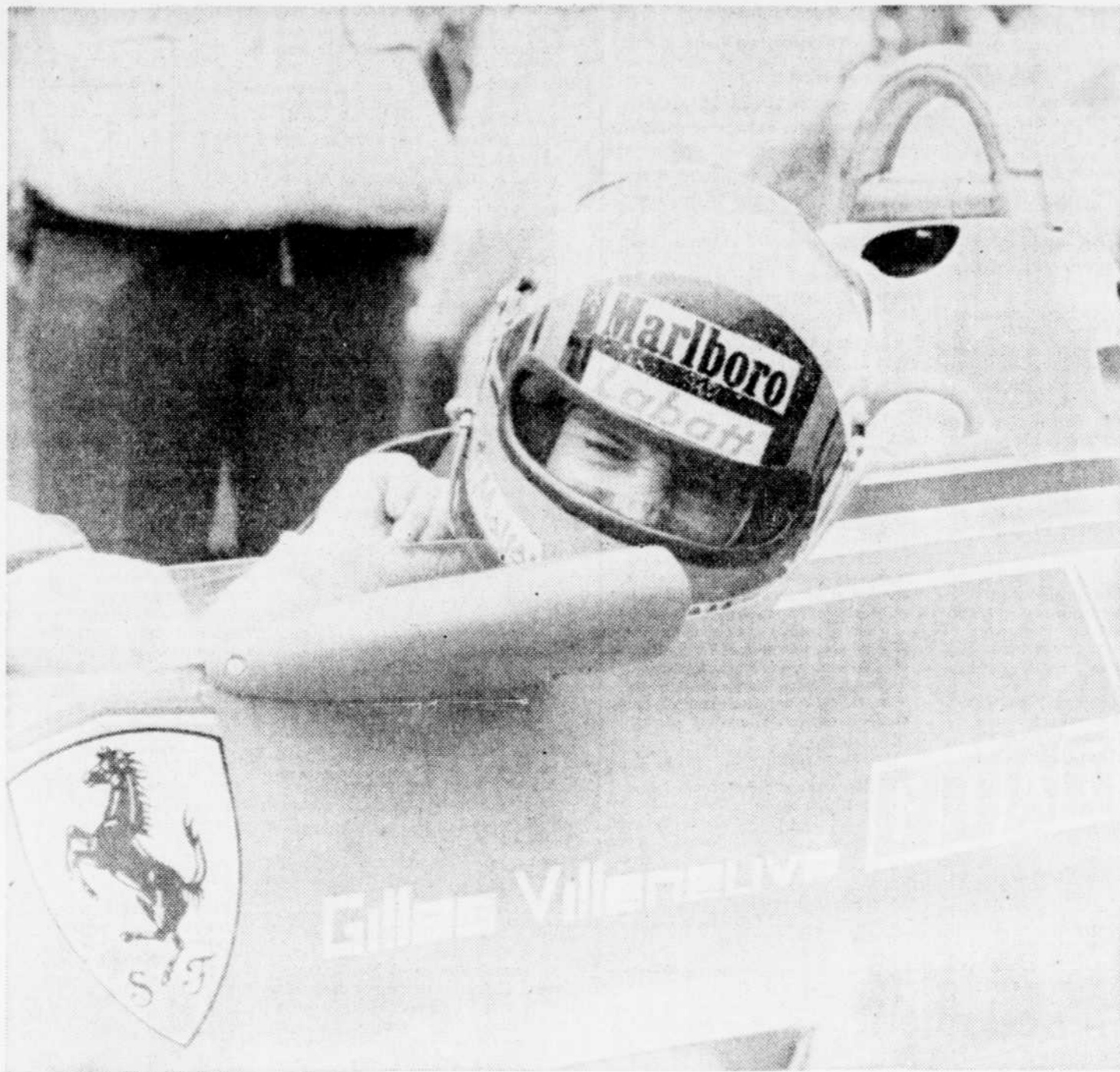
Le dynamisme manifesté par les représentants du Québec a fait dire aux fonctionnaires du Foreign Office que "nous les dérangeons plus que n'importe quelle ambassade" a dit M. Loisel.

M. Raymond Beaupré, nommé l'an dernier délégué à Milan, a évoqué quelques-uns des problèmes commerciaux entre le Québec et l'Italie, problèmes reliés en grande partie aux tarifs douaniers et à l'exiguïté du marché québécois.

On commence à peine à distinguer le Québec du Canada, dit-il, et cela il l'attribue à deux personnes: le défunt président de la République française, le général Charles de Gaulle, dont le cri de "Vive le Québec libre" lancé en 1967 à Montréal, a attiré l'attention du monde, et Gilles Villeneuve, le conducteur des Ferrari.

En décembre dernier, les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires intergouvernementales s'étaient entendus dire qu'au cours de l'année suivante le Québec allait accentuer sa percée sur la scène internationale.

Cependant, ils avaient été mis en garde: faute d'une planification élaborée d'avance, on risquait de se retrouver devant des problèmes et des contradictions.



Gilles Villeneuve, le meilleur ambassadeur du Québec à l'étranger.

Le Soleil, Clément Thibault

## Conseil du Statut de la Femme

# Code civil: une réforme s'impose

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a présenté, la semaine dernière, un volumineux mémoire aux membres de la Commission parlementaire sur la réforme du droit de la famille. Nous avons privilégié deux chapitres importants du document du CSF portant sur l'attribution du nom et sur le tribunal de la famille.

### Chapitre III (Livre 1) —

#### Du nom et de l'identité physique

L'Office de révision du Code civil (ORCC) veut que l'enfant porte le nom patronymique de son père. Dans le contexte actuel, cet accroc au principe de l'égalité des conjoints tel que suggéré par les commissaires eux-mêmes ne saurait être admis. Cette attitude de l'ORCC affiche une régression puisque le silence de la loi laisse actuellement aux parents la possibilité de donner à leurs enfants le nom de leur choix.

L'habitude qui veut qu'un enfant porte généralement le nom de son père ne doit donc pas être interprétée comme étant la seule manifestation de la volonté de ses parents. L'origine de cette coutume résulte sûrement plus du principe de l'autorité paternelle qui dominait nos lois, nos institutions et nos moeurs jusqu'à tout récemment et aussi de l'ignorance des parents quant à la possibilité d'accorder les deux noms à leurs enfants. Les commissaires ont invoqué le principe de l'usage constant du nom de père pour justifier leur décision. Le CSF estime que c'est la légalisation d'une forme de discrimination comme il serait également discriminatoire de ne retenir que le seul nom de la mère.

L'esprit qui doit animer le nouveau code doit en être un de renouveau; on ne doit pas institutionnaliser ou reproduire des idées qui sont déjà dépassées, encore moins lorsqu'elles marquent un recul sur le droit existant.

Puisque le père et la mère sont égaux, puisqu'ils exercent conjointement tous les deux l'autorité parentale, les enfants doivent nécessairement porter le nom des deux parents.

La primauté du lien biologique établi par les commentateurs a pour conséquence que le nom de la mère doit précéder celui

du père dans l'ordre d'attribution du nom de l'enfant.

Le fait de porter le nom de ses père et mère évitera à l'enfant des traumatismes inutiles dans le cas d'une séparation ou d'un divorce alors qu'il ira vivre avec l'un ou l'autre de ses parents.

Mentionnons que, dans un souci de précision sur l'identification de la personne, les commissaires ont préconisé à l'article 32 l'exigence d'au moins deux prénoms. Donc, l'attribution des deux noms (mère et père) comme nom de famille nous apparaît comme une solution préférable pour remédier aux difficultés d'identification que l'on rencontre aujourd'hui.

Il importe d'uniformiser et de réglementer l'utilisation du double-nom pour éviter les difficultés qui ne manqueraient pas de surgir lors de la transmission de ce nom. On a déjà vu que le nom de la mère doit avoir l'ordre de priorité dans l'attribution. Pour éviter que la difficulté du choix se pose lors de la transmission du nom, il pourra être que les filles transmettent le nom de leur mère alors qu'il reviendra aux garçons de perpétuer celui du père. Le principe d'égalité des conjoints, tant réclâmé par le CSF et prôné par l'ORCC se verrait ainsi sauvegardé.

L'enfant des conjoints en union de fait ou encore l'enfant reconnu par sa mère et son père portera les deux noms. Quant à l'enfant reconnu par sa seule mère, des mesures transitoires pourront autoriser celle-ci à transmettre le nom de ses deux parents.

#### Le CSF recommande

-QUE le nom de famille de l'enfant soit composé de celui de sa mère et de celui de son père, dans l'ordre;

-QUE lors de la transmission du nom, la mère cède à ses enfants la première partie de son nom et le père la deuxième partie;

-QUE les articles 33, 36 et 41 du Livre 1 soient modifiés conformément au principe énoncé plus haut;

-QUE des dispositions transitoires soient prévues lorsque seule la filiation maternelle est établie.

#### Le tribunal de la famille

La création du tribunal de la famille modifierait le climat actuel des tribunaux.

Les conflits pourraient se régler dorénavant dans la dignité et la sérénité, en tenant compte de l'intérêt de chacun des membres de la famille. Ce tribunal devrait faire appel à un éventail de travailleurs compétents et spécialisés: travailleurs sociaux, psychologues, thérapeutes, avocats, conseillers matrimoniaux, conseillers financiers et autres.

Le CSF suggère donc une implantation graduelle de ce tribunal dans les régions où il y a une forte concentration de la population et, par le fait même, des besoins plus grands. Dans ces régions, il existe actuellement des services s'apparentant à ceux préconisés dans le rapport sur le tribunal de la famille. Le rodage pourra s'effectuer plus facilement et les ajustements nécessaires pourront être apportés de façon à éviter les problèmes lors de l'implantation dans les autres régions. Il est important de souligner que la crédibilité de ce tribunal et son efficacité dépendront du contact établi entre le tribunal, son personnel et le justiciable. On reproche aux tribunaux actuels leur déshumanisation, leur impersonnalité, leur froideur et leur lenteur; il ne faudrait pas, dans un but de déjudiciarisation, alourdir le processus en multipliant les services et les interventions.

Les parties devraient pouvoir faire appel aux services du tribunal suivant leurs besoins respectifs et selon leur volonté, et non pas, être astreintes à consulter chacun de ces services avant de pouvoir enfin régler le problème qui les concerne. Le principe de la liberté et de l'autonomie des individus doit être respecté tout au long des différentes étapes à franchir pour l'obtention d'une séparation de corps ou d'un divorce. Plus précisément, le Conseil pense que le service de consultation familiale peut apporter une aide précieuse après jugement. Aussi, ce service devrait avoir une vocation plus large compte tenu des besoins de la clientèle.

Cependant, une fois le processus judiciaire amorcé, les consultations d'experts ne devront pas demeurer la seule prérogative du juge mais être aussi accessibles à l'une ou l'autre des parties en présence sans oublier l'intervention possible des enfants ou de leurs représentants.

Le conseil tient à préciser que la compétence de tous les professionnels de ce tribunal ne doit faire aucun doute. Les critères de sélection devront être très sévères et un intérêt marqué et profond pour le droit familial devra être exigé. Des connaissances complémentaires en psychologie, sociologie, criminologie ainsi qu'une expérience pertinente seront nécessaires. Toutes ces exigences concernant les professionnels s'appliquent également aux avocats qui seront appelés à exercer les fonctions de juges et médiateurs.

Le conseil suggère aussi que soit envisagée la possibilité de créer, à l'instar des dites pensions, un service de fixation des dites pensions. Ce service pourrait être composé de spécialistes de la question financière chargés d'évaluer la situation et les besoins de l'une ou l'autre des parties. Cet organisme, en plus de dispenser des conseils, faciliterait sûrement le règlement d'ententes financières entre conjoints. Pour assurer son efficacité, les membres de ce service pourraient bénéficier de pouvoirs leur permettant de recueillir les renseignements nécessaires à la bonne marche de leur travail.

#### Le CSF recommande

-QU'il y ait une implantation graduelle du tribunal de la famille;

-QUE le fonctionnement des services reliés au tribunal de la famille soit conforme au principe du respect de la liberté et de l'autonomie des individus;

-QUE les critères de sélection du personnel professionnel œuvrant au sein du tribunal de la famille soient établis de façon à recruter des personnes indispensables à son bon fonctionnement;

-QUE les juges et les médiateurs choisis pour siéger au tribunal de la famille aient des connaissances dans des disciplines complémentaires au droit familial et fassent preuve de qualités et d'aptitudes dans ce domaine;

-QUE soit créé un service de fixation des pensions alimentaires à l'instar du service de perception de pensions alimentaires.

#### Conclusion

Au XXe siècle, sont survenus de profonds changements socio-économiques qui

ont entraîné des modifications de la structure familiale. L'ère des familles nombreuses et traditionnelles est désormais révolue. Au Québec, les couples ont maintenant 1,8 enfant (1), 44 pour 100 des femmes sont sur le marché du travail (2) et les rôles sociaux de l'homme et la femme ont profondément changé. Il est donc urgent que des législations adéquates soient adoptées en matière familiale. Les femmes du Québec ont déjà attendu trop longtemps ces réformes, la reconnaissance de leur égalité et l'accès à leur autonomie.

Les commentaires qui accompagnent le rapport de l'Office de révision du code civil nous démontrent bien que, malgré ces situations nouvelles, les commissaires en présence d'opinions diversifiées se sont ralliés aux positions conservatrices. En effet, nous remarquons cette attitude à plusieurs reprises; il en fut ainsi pour le nom, l'union de fait, les motifs de séparation de corps ou divorce et leurs effets; autant de sujets qui auraient nécessité d'une telle commission une prise de position novatrice.

Notre contexte social, en pleine évolution et transformation, ne doit tolérer aucun compromis de cet ordre. On ne doit pas rater la chance unique que nous avons au Québec d'adapter notre droit familial à nos besoins et à notre identité collective.

Il ne faut pas présumer l'étroitesse d'esprit des Québécois et des Québécoises en refusant de leur proposer des tendances innovatrices sous prétexte qu'elles bousculeraient une tradition séculaire. Au contraire, nous croyons que le Québec est prêt à accepter des changements majeurs mieux adaptés à son présent et à son avenir. Il ne faut pas oublier que l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui ne se représentera pas dans un proche avenir.

N'oublions pas que Napoléon est mort depuis longtemps!

(1) CSF, Pour les Québécoises: égalité et indépendance, (Gouvernement du Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978): 28.  
(2) Statistique Canada, La Population active, (cat. 71-0001, déc. 1978): 14.  
(3) Roy, op. cit.

# la page des lecteurs

## Actes infirmiers aux infirmiers(ères)

M. le rédacteur en chef,

Je suis présentement étudiant en sciences infirmières à l'université Laval. Bien que je ne sois pas encore sur le marché du travail, j'ai quand même suivi le débat au sujet de la loi 502 quant à la délégation des actes infirmiers auxiliaires-infirmiers.

Je désire montrer un autre côté de la médaille face à ce débat. Il semble qu'on ait oublié des personnes qui sont dans le cœur du problème, ce sont les infirmières et infirmiers qui ont leur baccalauréat en nursing. Elles sont près de 6.000 au Québec parmi les 45.000 infirmiers(ères) de l'OHQ. Ce sont des gens qui ont été formés à l'université dans un programme de sciences santé. Mais n'ayant pas de loi qui leur donne préférence dans l'exercice de leur fonction, il n'y a qu'une seule reconnaissance au niveau des actes par l'Ordre et par les employeurs quel que soit le niveau d'études atteint (collégial ou universitaire), ils acceptent donc de faire le même travail que les techniciens infirmiers malgré la perte d'autonomie et de reconnaissance comme professionnel de la santé formé à l'université.

Ce qui arrive est déjà frustrant, mais voilà qu'on veut maintenant permettre à d'autres personnes (n'ayant pas cette fois-ci les compétences requises) de faire les mêmes actes que les techniciens(ines) et bacheliers(ères). C'est pas mal décourageant pour un étudiant à l'université de voir qu'on veut permettre à des gens ayant un secondaire VI de faire le même travail que toi. Tu en viens à te demander pourquoi tu étudies jusque-là et pourquoi on tient tant à pousser les gens à aller étudier en nursing à l'université alors qu'avec un cours secondaire, tu peux en arriver presque au même résultat. Monsieur le ministre de l'Éducation serait-il en faveur d'un retour au minimum de scolarisation. Moins vous étudiez, plus vous serez sûr de travailler.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi il n'est pas plutôt essentiel de demander une formation plus poussée pour appliquer des actes infirmiers, de façon à savoir

pourquoi on les applique et les conséquences positives et négatives qu'ils peuvent entraîner.

Le gouvernement vient de publier son livre vert sur la recherche scientifique. Saviez-vous que la recherche en nursing c'est pas bien fort à comparer avec l'Ontario et les États-Unis. Au Québec, très peu d'infirmières détiennent une maîtrise et une poignée ont un doctorat qu'elles ont dû faire en anglais, car les universités francophones n'offrent pas d'études de 3e cycle. Comment accentuer la recherche et l'avancement du nursing si les infirmières sont appelées à perdre ce qu'elles ont déjà acquis au plan professionnel. Ce n'est pas un bon moyen de les encourager si on ne reconnaît pas leur compétence exclusive. Il y a énormément de travail à accomplir dans ce domaine afin de récupérer le retard accumulé et ce n'est pas en rabaisant le minimum de formation que nous allons arriver à des soins infirmiers adéquats et davantage professionnels.

Le nursing, ça ne se ramène pas qu'à la technique de faire une piqûre ou de poser une sonde, ça ne demande pas seulement de savoir appliquer, c'est beaucoup plus que cela. Ça implique des composantes psychologiques, sociales, biologiques et intellectuelles et pratiques. La réflexion sur une situation, la visualisation et la compréhension d'un patient, l'implantation d'un plan de soins, ça ne se fait pas d'importance comment et par n'importe qui.

Bien des exigences sont essentielles afin d'établir un soin et elles ne doivent sûrement pas s'acquiescer toutes seules. On peut voir le problème d'une autre façon. L'infirmière n'a pas le droit de prescrire et de diagnostiquer, ce qui est le travail du médecin, non pas qu'elle n'en serait pas capable parfois, mais là n'est pas son travail d'autant plus que le médecin est celui désigné pour le faire. A cause de la compétence et de la formation du médecin, on lui permet d'appliquer des actes médicaux.

L'infirmier(ère) a donc acquis (littérale) aussi une formation qui lui permet d'accomplir un travail en proportion avec sa qualification. Même si l'infirmier(ère) croit avoir

les connaissances voulues, il ou elle ne peut pas faire le travail du médecin parce que il ou elle n'a pas tout à fait la formation requise pour accomplir tous les actes médicaux. L'auxiliaire-infirmier(ère) à son tour n'a pas la formation requise pour accomplir certains actes infirmiers et il me semble essentiel qu'ils aient plus que le minimum pour faire ces actes.

Je dresse ici un tableau des formations dans les différents paliers scolaires en nursing:

— infirmière auxiliaire: 4 ans de secondaire, 2 ans de spécialisation (secondaire).

— infirmière technicienne: 5 ans de secondaire, 3 ans de spécialisation (cégep).

— infirmière bachelière: 5 ans de secondaire, 2 ans cégep, 3 ans de spécialisation (université).

Ce qui donne 6, 8 et 10 ans, je ne peux croire que des différences somme toute importantes (si ce n'est que par le temps) ne sont apparentes.

J'aimerais aussi faire constater que la protection comme la confiance du public à une grande importance pour qu'il y ait une bonne relation patient-professionnel. Par exemple, le patient a une grande confiance envers le médecin, il sait que ce dernier a des qualifications et ne doute pas de sa compétence. C'est la même chose pour les infirmiers(ères), les patients se sentent sûrement plus sécurisés sachant qu'ils sont entre les mains de personnes qualifiées. Ce sentiment de sécurité va-t-il continuer à exister sachant qu'ils sont soignés par des gens qui n'ont pas la compétence requise? La confiance des gens envers un professionnel y gagne sûrement beaucoup lorsque celui-ci est qualifié, exemple: le médecin et l'infirmière.

Bref, les infirmières et infirmiers semblent être en droit de défendre leur profession ainsi que la sécurité et les intérêts du public en quête de soins adéquats et compétents.

Richard Cloutier  
étudiant en sciences infirmières  
Université Laval

## Précisions sur actes médicaux délégués et actes infirmiers délégués

Infirmiers(ères) auxiliaires de la province de Québec  
M. Augustin Roy & Compagnie,

Une infirmière profondément attristée et sans prétention se permet de communiquer avec vous aujourd'hui afin d'effectuer une mise au point concernant les actes médicaux délégués et les actes infirmiers délégués.

L'atmosphère et le ton des différentes lettres publiées jusqu'à ce jour démontrent l'existence d'un degré d'agressivité vis-à-vis des infirmiers(ères) qui me semble non fondé et une certaine méconnaissance des faits réels en regard des actes délégués ce pourquoi les infirmiers(ères) luttent aujourd'hui. Je trouve déplorable de s'entre-déchirer et de s'accuser mutuellement de ci et de là. Le plus sûr moyen d'effrayer la population c'est de parler à tort et à travers au lieu de discuter calmement et positivement.

Ayant pu constater les différents documents concernant les actes médicaux et actes infirmiers délégués, je me permets de vous donner textuellement copie du règlement 502 concernant les actes médicaux.

Règlement 502 — Actes médicaux délégués.

Les infirmiers(ères) auxiliaires peuvent, sans réserve des dispositions de la section 2, participer et contribuer aux actes de l'annexe A du présent règlement sans la surveillance immédiate ou sur place d'un médecin lorsque l'annexe A l'exige ou, quant aux autres actes de l'annexe, sous la surveillance au moins sur place d'un infirmier(ère) autorisé(e) ou d'un médecin.

Règlement des actes infirmiers délégués.

Impossible de vous donner ici tous les détails du dossier compte tenu du nombre de pages.

Cependant je peux vous dire ceci: l'Office des professions a rejeté le document soumis par l'Ordre des infirmiers(ères) contenant les conditions indispensables en regard de la formation requise pour que les actes infirmiers délégués soient autorisés aux infirmiers(ères) auxiliaires, aux technologues médicaux, inhalothérapeutes, garde-bébé, etc.

Comprenons-nous bien maintenant. Les actes médicaux délégués et les actes infirmiers délégués, ce sont deux choses bien différentes. En pratique celui qui vous concerne est ce dernier.

— Il est "faux" de prétendre que les infirmiers(ères) "refusent" de

### à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 330, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitee. (Succursale de la nouvelle classe - Enregistrement no 1206).

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE) 647-3333  
RENSEIGNEMENTS REDACTION 647-3233 647-3394



vous déléguer des actes infirmiers puisqu'une liste d'actes est déjà établie à cet effet. Ça prend un monsieur Augustin Roy pour oser affirmer une telle sottise.

— Il est normal et souhaitable d'exiger une formation requise dans un cadre donné et de contrôler l'exécution des actes infirmiers délégués au même titre que n'importe quelle autre corporation professionnelle. Le document soumis par l'Ordre fut ignoré à cet effet.

— Nous ne contestons point votre compétence et votre habileté, bien au contraire.

— Loin de nous l'idée de vous considérer comme des "servantes" des infirmiers(ères) mais comme des collaborateurs(trices) précieuses poursuivant un but commun.

En conséquence, nous demandons et exigeons:

— Que l'infirmier(ère) contrôle l'exécution d'un acte infirmier autorisé et s'assure qu'il y a indication d'y procéder dans le cadre d'une planification de soins infirmiers (besoins identifiés, les objectifs attendus). Aucune mention d'une telle disposition dans le document final. Ce droit, la Corporation des médecins lui a acquis. Nous NON.

— Que le comité de révision des actes de l'OHQ surveille l'application du règlement au même titre que la Corporation des médecins. Encore là rien de mentionné. Surveille qui voudra bien!

— Que 2 annexes soient ajoutées au règlement des actes infirmiers afin d'autoriser les autres classes de personnes à poser des actes qui relèvent de la profession d'infirmier(ère). Eh oui! Vous n'êtes pas les seuls (il y a les inhalothérapeutes, les techniciens en laboratoires, etc.) Là aussi, NEANT!

— Insistons pour que les conditions prescrites déterminées par l'Ordre soient acceptées. Rejetez là aussi!

Donc nous demandons et exigeons:

— Le retrait de l'article 502 tel que formulé. Celui-ci si vous le relisez bien sans oublier une virgule, donne matière à interprétation; en cela qu'il permettrait aux infirmiers(ères) auxiliaires de poser des actes médicaux au même titre que infirmiers(ères). Ce que nous contestons.

— Nous nous opposons à ce que les infirmiers(ères) assument la surveillance des actes médicaux autorisés à d'autres personnes. Ceci est du ressort du médecin et nous estimons qu'il n'a pas à se décharger de ses responsabilités selon son bon plaisir.

— L'ajout de la définition d'une technique de soins ainsi qu'une identification précise des dites techniques.

— Refusons que les techniques de soins soient autorisées par des médecins aux infirmiers(ères)auxiliaires, aux technologues médicaux et aux inhalothérapeutes. C'est à nous seules à déléguer en cette matière. Chacun son rayon. Ce qui signifie nullement que nous refusons de déléguer. Pas de malentendus ni de sous-entendus ici.

Nous constatons donc que le législateur ne reconnaît pas aux infirmiers(ères) par règlement, les mêmes responsabilités qu'il reconnaît à la Corporation professionnelle des médecins.

On peut supposer que l'acceptation des 2 règlements comme tels, favorisera le législateur et les médecins.

Jusqu'à quel point le législateur et la Corporation des médecins se soucient de la qualité des soins??

Denise Gauvin,  
Infirmière autorisée  
Québec

## Couple satisfait du Renouement

M. le rédacteur en chef,

Nous nous étonnons qu'un journal comme LE SOLEIL ait pu s'associer à Perspectives et à son rédacteur en chef pour permettre la publication d'un texte aussi peu objectif dernièrement sur le Renouement conjugal.

Dans le texte, le nom du mouvement est mal formulé en français et en anglais et tout le contenu est une attaque contre les couples catholiques et l'Eglise elle-même. On veut ridiculiser et minimiser le mouve-

ment qui permet à des couples de prendre conscience d'eux-mêmes et de leur relation de couple, ce qui leur redonne foi dans le sacrement du mariage et aux valeurs fondamentales.

Sans avoir recours aux "professionnels" comme disent les auteurs du texte, le mouvement réussit à aider des couples grâce à l'expérience et le vécu de couples du mouvement qui ont déjà vécu des difficultés et s'en sont sortis.

Nous sommes d'accord avec les auteurs de l'article de Perspectives

quand ils affirment que l'amour et l'harmonie d'un couple dérangent dans cette société ceux qui vivent de la division, de la rupture, du libertinage et de l'anarchie.

Mais nous, catholiques engagés, veillons au grain. Les auteurs du reportage de Perspectives n'ont rien compris au Renouement conjugal. Ils ont voulu en faire le procès d'une manière équivoque et subtile. Nous pouvons vous dire qu'il n'y a pas de magie dans ce mouvement, mais bien l'amour de deux êtres qui s'aiment dans le Seigneur.

Les 35.000 couples qui ont vécu le renouement conjugal vous disent qu'ils sont heureux et qu'ils vous aiment. Serge et France Bouchard  
Beauport.

**"H&R Block vous représentera auprès du bureau du revenu de votre région."**

Dans l'éventualité où votre déclaration d'impôt serait mise en doute, en plus d'assumer toute responsabilité pour la préparation de votre déclaration, nous vous représenterons auprès de votre bureau régional du revenu durant toute l'année, sans frais supplémentaires. Chez H&R Block, nous sommes des spécialistes de l'impôt.

**H&R BLOCK**  
POUR VOTRE IMPÔT

QUEBEC: 522-7121

40, St-Jean (Salaberry)

GALERIES CANADIENNES

171, St-Vallier ouest

568, de la Casbah

CHARLESBOURG: 627-3689

GALERIES CHARLESBOURG

OUVERT DE 9H À 5H, SUR SEMAINE, DE 9H À 5H, LE SAMEDI

OUVERT CE SOIR - RENDEZ-VOUS DISPONIBLE

LEVIS: 833-1242

41, av. Bégin

LES SAULES: 871-0238

1223, boul. Masson

STE-FOY: 651-5031

PLACE NAVILLES

3400, Quatre-Bourgeois

AUSI À

Sears

PLACE LAURIER

PLACE FLEUR DE LYS

GALERIES CHAGNON

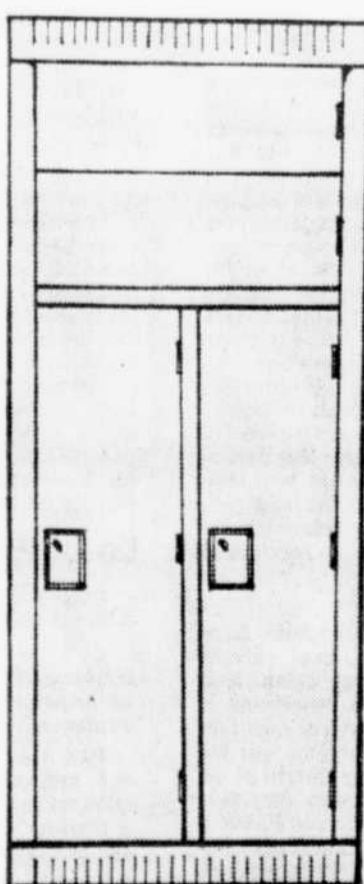
AUX HEURES DES MAGASINS

EGALEMENT À:

• ST-GEORGES DE BEAUCE • ST-ANSELME • CAP-SANTÉ

• RIMOUSKI • CHICOUTIMI

**A VENDRE**



**CASIERS A VESTIAIRE**

Modèle jumelé en acier robuste, de couleur jaune ou bleu. 40 unités de 18" x 18" x 72", comprenant chacune 2 compartiments à paletots et cases de rangement.

Pour renseignements, s'adresser à:

M. ROGER TREMBLAY

Section des Achats

**LE SOLEIL**

**647-3241**

LE SOLEIL

PROCHAIN TIRAGE  
**Provincial/SUPERLOTO**  
DANS 3 JOURS



**Le goût retrouvé**

La nouvelle **Mark Ten Légère**  
Régulier et King Size



Av. Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moy. par cigarette: Régulier: "goudron" 12mg, nicotine 0,9mg; King: "goudron" 14mg, nicotine 0,9mg.

# Un chimiste témoigne au procès de Champagne L'incendie est attribuable à la main d'un homme

par Marcel COLLARD

Selon un chimiste du laboratoire de police scientifique de Montréal, l'incendie qui a causé la mort de Mme Jean-Marie Blouin, et de sa petite fille Jinny, le 31 août 1978, à Dosquet, n'est pas attribuable à des causes naturelles ou accidentelles, mais bien à la main d'un homme.

Témoignant au procès instruit contre André Champagne, accusé en Cour supérieure, chambre criminelle, d'un double meurtre avec préméditation, le chimiste Jean-Jacques Ravary, responsable de la section de recherches sur les incendies, a dit que l'examen objectif des lieux était insuffisant pour déceler les causes de l'incendie. Cependant, se basant sur

les déclarations des témoins oculaires, M. Ravary a dit que les flammes avaient pris naissance à la base et à l'extérieur du vestibule, à l'arrière de la maison.

Au procureur de la défense, Me Michel Morin, le témoin a déclaré qu'il n'avait pas examiné le réservoir d'huile. Par ailleurs, à la question d'un juré transmise au juge Jean Bienvenu, M. Ravary a répondu qu'un débris, tel un fond de bouteille, aurait pu être la cause d'un incendie par la concentration des rayons du soleil.

À la reprise de la troisième journée du procès, hier matin, M. Jean-Marie Blouin a raconté que le 30 août, dans la soirée, André Champagne, son épouse Nicole Blouin, et

un autre couple étaient venus chez lui. Il entendit une dame Olivier qui disait que André Champagne lui avait téléphoné pour l'informer que son mari sortait avec Mme Blouin. "Ma femme a répondu que André Champagne mentait. Ce dernier a baissé la tête et il n'a pas répondu. J'ai demandé la permission d'intervenir dans la discussion, a ajouté le témoin, il a nié puis un peu plus tard, André Champagne m'a confirmé qu'il avait fait le téléphone...il était rouge et il a pleuré."

Après cet incident, a relaté M. Blouin, chacun s'est donné la main et l'accord est revenu.

Au cours du contre-interrogatoire, M. Blouin a répondu que son gendre avait toujours été très poli, qu'il offrait souvent de lui rendre service et qu'il semblait le considérer comme son père. M. Blouin connais-

sait Champagne alors depuis six ou sept mois.

Claudine Blouin, âgée de 13 ans, a raconté que dans l'après-midi du 31 août, sa mère et la petite Jinny s'étaient couchées pour une sieste vers 14h30. Interrogé par le procureur du ministère public, Me Alain Gaudmond, la jeune fille a précisé que vers 15h, André Champagne était venu s'enquérir à la maison si sa mère s'y trouvait. Claudine offrit à monter réveiller sa mère, mais André Champagne déclara qu'il reviendrait plus tard. Deux ou trois minutes plus tard, par la fenêtre, elle vit Champagne monter à bord de son automobile. Elle-même sortit peu après avoir mangé et lavé la vaisselle. Vers 15h30, elle se leva de la balançoire pour aller réveiller sa mère, lorsqu'elle vit la fumée s'élever. Elle constata ensuite que le vestibule était la proie des flammes; elle se mit à crier et à tirer des cailloux sur les

fenêtres du deuxième étage, avant de se précipiter chez les voisins d'en face en criant "papa, maman".

Une femme de Dosquet, Mme Gilbert Rossignol, apprenant qu'il y avait un incendie, se rendit sur les lieux. Constatant qu'il s'agissait de la maison de M. Blouin, elle alla prévenir Mme André Blouin-Champagne, à l'usine où elle travaillait, avant de se rendre au logement de l'accusé, où se trouvait André Champagne, penché sur le stéréo. "Je l'ai informé que sa femme m'envoyait le chercher et il a répondu 'j'en reviens de là'. Champagne monta à bord de son véhicule pour se rendre à la maison de M. Blouin.

Enfin, un témoin expert, le Dr Richard Authier a attribué la mort de Mme Blouin, âgée de 37 ans, et de la petite Jinny Blouin, à une intoxication par oxyde de carbone et à l'asphyxie.

## L'heure "joyeuse" est tout à fait légale

MONTREAL (PC) — L'heure joyeuse, celle où, dans certains bars, on offre deux consommations pour le prix d'une, est tout à fait légale.

La Cour d'appel du Québec a rendu ce verdict hier, sur décision partagée, un juge sur trois appuyant plutôt l'avis de la Société des alcools qui soutenait que, par ce moyen, les bars offraient un cadeau pour stimuler la vente de boissons alcoolisées.

Pierre Sansoucy, propriétaire d'un bar à Montréal il y a quelque temps, a donc été acquitté des accusations portées contre lui et fondées sur le témoignage d'un policier qui a expliqué que Sansoucy servait deux consommations pour \$2,75 avant 23h, puis

une seule pour le même prix plus tard en soirée.

La décision majoritaire des juges de la Cour d'appel stipule que, même si le propriétaire du bar offrait des quantités différentes d'alcool pour le même prix à différents moments du jour, on ne pouvait parler dans ce cas d'un cadeau.

FAITES-LE CE SOIR...

Vous avez jusqu'à 19h30 pour composer 647-3333 et vous abonner au journal

LE SOLEIL



Si vous avez une p'tite auto, appelez votre tante Margot

# LES PROS D'ESSO SAVENT PRENDRE SOIN DE VOTRE AUTO... et vous offrent des rabais à tout casser.

Il en est des voitures comme des gens: l'hiver les affecte. Voilà pourquoi les pros d'Esso ont choisi ce moment de l'année pour vous proposer des offres hors pair qui aideront votre voiture à entreprendre la saison printanière. De tous les détaillants Esso, seuls les pros d'Esso du Service hors pair vous font des offres si alléchantes. Venez les voir!



## MISE AU POINT EN 14 OPÉRATIONS

VOITURES À 4 CYLINDRES **33<sup>88</sup>** VOITURES À 6 CYLINDRES **35<sup>88</sup>** VOITURES À 8 CYLINDRES **43<sup>88</sup>**

\*Pièces et main-d'œuvre pour la plupart des voitures incluant le rotor. Mêmes prix pour allumage électronique.

Voici de quoi se compose notre offre spéciale: 1. Analyse primaire du système d'allumage. 2. Essai et nettoyage de la batterie, des câbles et des supports. 3. Bougies neuves et installation. 4. Plots de contact et condensateur neufs et installation. 5. Vérification de la compression. 6. Rotor neuf et installation. 7. Vérification du câble H.T., du couvercle d'allumeur, de la bobine et du circuit primaire. 8. Vérification et réglage de l'avance à l'allumage. 9. Vérification du fonctionnement de la soupape de recyclage des gaz de carter. 10. Vérification et lubrification du volet du réchauffeur. 11. Vérification et dosage du mélange au ralenti. 12. Vérification du fonctionnement de la pompe et du filtre à essence. 13. Vérification de la cartouche du filtre à air. 14. Vérification finale du système d'allumage.

## VIDANGE D'HUILE pour le prix de l'huile que vous payez et emportez

**436** OU MOINS

Jusqu'à 4 pintes d'huile moteur Esso Extra. Filtre et huile supplémentaire en sus.

## VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DE LA TRANSMISSION AUTOMATIQUE

**2988** OU MOINS POUR LA PLUPART DES VOITURES.

Inspection du boîtier de la transmission et des joints; vidange du fluide et remplacement du joint de carter; nettoyage du carter et de la crépine; installation d'un filtre neuf; remplissage avec fluide pour transmission recommandé. Essai sur route.

Nos détaillants garantissent leur travail pour 90 jours ou 4 000 miles. Pour la plupart des voitures, vous ne paierez pas plus que les prix et tarifs indiqués dans cette annonce, chez les détaillants Esso participant au Service hors pair. Utilisez votre carte de crédit Esso. La majorité des stations Esso acceptent également la carte Visa ou la carte Master Charge.



Ces offres expirent le 7 avril 1979.

PAS PLUS QUE **12.40** N° 800 (1 gallon 4.54 litres) LATEX-SATIN D'INTERIEUR SUPER BLANC

PAS PLUS QUE **13.40** N° 970 (1 gallon 4.54 litres) LATEX LUSTRE D'EXTERIEUR SUPER BLANC

PAS PLUS QUE **13.40** N° 1800 (1 gallon 4.54 litres) LATEX SEMI-LUSTRE D'INTERIEUR SUPER BLANC

PAS PLUS QUE **14.40** N° 500 (1 gallon 4.54 litres) EMAIL SEMI-LUSTRE D'INTERIEUR SUPER BLANC

**40** anniversaire  
pour ces 40 années ensemble  
40 fois merci!

National PNP la peinture qui dure!



MATERIAUX de GIFFARD INC.

1924 de la Station, Giffard  
667-3544 — 667-1044

CHARGEX  
VISA

Ouvert jeudi soir et le samedi jusqu'à midi. Renseignez-vous sur nos cartes de crédit.

## Vente 33<sup>e</sup> anniversaire

au royaume de la **Caméra**

Nos prix habituels sont

réduits de **10% à 33%**

et même de 50% dans certains cas. (Quantités limitées)

Ces rabais s'appliquent sur toute la marchandise à nos 2 magasins.

20% Sur présentation de ce coupon au royaume de la **Caméra** 20%  
359 est. boul. Charest Québec 529-2557 3207, chemin Ste-Foy (Centre de la Colline) Ste-Foy, 653-3220  
Réduction de 20% sur développement, finition ou agrandissement de photos.  
Offre valable jusqu'au 31 mars 1979. 20%

faits divers et justice

# Rue Sainte-Famille Une cigarette serait cause de l'incendie

par Lucien LATULIPPE

L'enquête a confirmé, hier, que l'incendie qui a ravagé un immeuble de quatre étages de la rue Sainte-Famille, à Québec, avait pris naissance dans la chambre de Richard Morais, au quatrième étage, et qu'il aurait été causé par une cigarette qui est tombée dans une poubelle en plastique ou qui y a été jetée par mégarde.

Agé de 63 ans, M. Morais a déclaré qu'il dormait sur son sofa lorsqu'il a été éveillé par le crépitement du feu qu'il a tenté d'éteindre. La poubelle se trouvait près de la garde-robe dont la porte était ouverte.

Les flammes se sont propa-

gées rapidement et M. Morais a eu les cheveux grillés, en voulant sauver son portemanteau qui était dans la garde-robe.

Le sexagénaire a de plus déclaré aux enquêteurs qu'il n'avait aucune assurance et qu'il n'était nullement intéressé à faire brûler ses affaires et celles des autres. Il a

été libéré après interrogatoire, hier.

D'autre part, le propriétaire de la maison, M. Fernand Bellefeuille, a laissé entendre au détective J. Simoneau et à l'investigateur Jean Lépine que M. Morais avait causé du désordre dans la chambre d'un autre pensionnaire, un peu plus tôt en

soirée, et qu'il l'avait prié de rentrer dans sa propre chambre.

Trois alertes

Rappelons que cet incendie a nécessité trois alertes. Appelés vers 23h05, avant-hier soir, les derniers pompiers ont quitté les lieux vers 6h30, hier matin. Dirigés par

le chef des opérations Dominique Gonthier et le chef de division André Simard, ils ont dû pratiquer des brèches dans le toit recouvert de tôle afin de pouvoir déloger l'élément destructeur.

L'incendie a été circonscrit au quatrième étage qui a subi des dommages considérables.



Me Jean KEABLE

## Commission Keable Mandat prolongé

(PC) — Le mandat de la Commission d'enquête Keable, qui devait se terminer le 31 mars a été prolongé jusqu'au 31 juillet.

Cette décision a été prise par le Conseil des ministres à sa réunion d'hier, a annoncé le ministère de la Justice dans un communiqué.

Cette commission est chargée d'étudier les activités

douteuses des forces policières au Québec.

Par ailleurs, la Commission Keable devait recevoir aujourd'hui les documents qu'elle a demandés à la GRC. Mais leur étude étant nécessaire pour procéder à l'interrogatoire du prochain témoin que la Commission désire entendre, Me Jean-F. Keable a décidé de reporter l'audience publique prévue pour aujourd'hui à une date ultérieure.

Ro-Na  
mon  
ami,  
t'es  
imbat-  
table!



Spéciaux en vigueur jusqu'au 31 mars

**7.47**  
**CHALUMEAU BERNZOMATIC**  
Torché au propane à flamme mince. Pointe qui ne bloque pas. Avec turbine de propane. 14.1 oz. 149001.

**1.99**  
**RECHARGE**  
pour chalumeau au propane. 14.1 oz. 149005.

**1.99**  
**RUBAN LUFKIN**  
Ultra-fort 5m/16. Lame de 6" à revêtement jaune. Blocage direct, agrafe de couture amovible. 185061.

**RÈGLE À MESURER**  
1 mètre en aluminium. Mesures métriques et anglaises. Avec tablas de conversion. 033001

**1.99**  
**LUNETTES DE SÉCURITÉ**  
Plastiques robustes pour votre plus grande protection. 027002

**2.33**  
**6 TOURNEVIS**  
Vos tournevis les plus utiles pour vos travaux de réparation. 2 à 6 mm. 047600

**5.99**  
**8.44**  
**11.47**

**SCIE 5 1/2" CIRCULAIRE**  
de conception nouvelle, ne pèse que 5 1/2 lb. Parfaite pour la coupe de panneaux et contreplaqués. Avec lame universelle de 5 1/2". 027020

**\$29**

**SABLEUSE À DOUBLE ACTION**  
Sablage orbital et rectiligne, rapide. Utilise 1/2 feuille de papier sablé. Avec ramasse-cisures et assortiment de papiers de verre. 027058

**\$37**

**WORKMATE**  
Établi à hauteur fixe. Bâti en acier pliant. Larges mâchoires ajustables. Marche-pied et boîte à outils. 027174

**\$44**

**BURIN WEN**  
Crayon à gravure électrique. Grave en permanence sur tous les métaux et matériaux. 766001

**8.77**

**TOUPIE 1 CV**  
et accessoires en coffret. 2 clés, guide de coupe droit et circulaire. Fer droit à tige 1" - à deux cannelures. 027063

**\$66**

**SCIE À GUICHET ORIENTABLE 14"**  
Sawtooth en acier suédois. Carbone à revêtement anti-rouille. Poignée anti-choc. 086022

**7.66**

# à l'échelle du Québec

L'Association des marchands RO-NA de la région de Québec.

**RIVE-NORD**

- QUINCAILLERIE NAP. BOILY INC. 4094, boul. Sainte-Anne, Montmorency 667-7851
- QUINCAILLERIE CARRIER & FRERES INC. 460, boul. Pie XI, Val-Bélair 842-1951
- QUINCAILLERIE VILLENEUVE & FRERE ENR. 2300, av. Royale, Courville 663-9894
- QUINCAILLERIE ED. MORENCY LTEE 284, rue Durocher, Québec 522-5247
- QUINCAILLERIE HECTOR DURAND INC. 359, rue Racine, Loretteville 842-3682
- 254, boul. L'Ormeau, Neufoissil 843-2223
- QUINCAILLERIE LOUIS-T. PARADIS INC. 1450, rue Notre-Dame, Ancienne-Lorette 872-2382
- QUINCAILLERIE J.-A. DORVAL ENR. 298, rue d'Argillon, Québec 525-5212
- QUINCAILLERIE P.-H. VILLENEUVE INC. 255, Giguère, Ville Vanier 681-0555
- QUINCAILLERIE L. BELANGER & FILS 884, boul. Rochette, Ste-Thérèse, Beauport 661-3547
- QUINCAILLERIE CORRIVEAU INC. 1744, Chemin St-Louis, Silvey 683-1901
- QUINCAILLERIE MORENCY INC. 1371, Chemin Ste-Foy, Québec 683-9556
- QUINCAILLERIE ODILON COTE INC. 11193, rue Royale, Beauport 827-3721
- QUINCAILLERIE DESLAURIERS INC. 8465, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg 623-1577
- QUINCAILLERIE FRIGON ENR. 2378, av. Maufis, Québec 661-3776
- QUINCAILLERIE DE GIFFARD INC. 3275, rue Royale, Giffard 667-1964

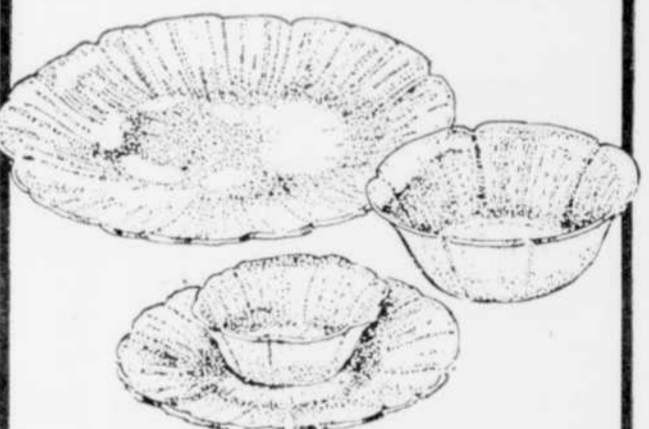
- QUINCAILLERIE ROBERT ENR. 3113, 1re Avenue Umblois, Québec 628-1372
- QUINCAILLERIE A.B. (Hobby) ENR. 708, av. Royale, Beauport 663-3272
- QUINCAILLERIE CHOUINARD INC. 1403, rue Provencher, Cap-Rouge 653-7446
- QUINCAILLERIE CREMAZIE INC. 168, rue Cremazie Ouest, Québec 522-2506
- QUINCAILLERIE GIRARD ENR. 4850, 3e Av. ouest, Charlesbourg 626-8791
- QUINCAILLERIE HARVEY INC. 2425, boul. Père-Léon, Dubergé, Québec 681-6261
- QUINCAILLERIE J.-A. LABERGE ENR. 1201, 1re Avenue, Québec 529-9683
- QUINCAILLERIE CORRIVEAU SAINTE-FOY INC. 3400, des Quatre Bourgeois, Ste-Foy 651-6121

**RIVE-SUD**

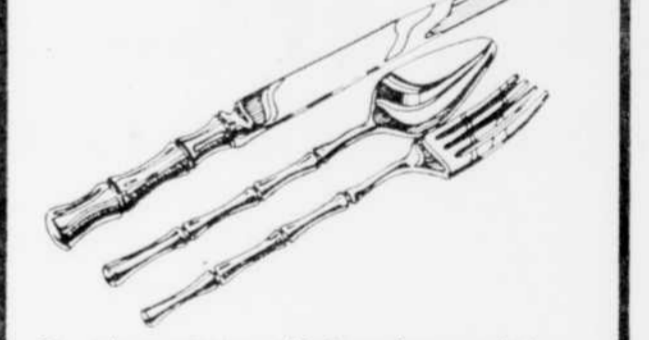
- QUINCAILLERIE NOEL INC. 1010, 4e Avenue, Centre Industriel St-Romald 839-8881
- QUINCAILLERIE MARTEL LTEE 720, 9e Avenue, Charny 832-8095
- QUINCAILLERIE FRIGON ENR. 845, Marie-Victorin, St-Nicolas Est 831-4302
- QUINCAILLERIE J.-N. LAFLAMME ENR. 1143, rue Commerciale, St-Romald d'Éthévin 839-8817
- QUINCAILLERIE J.-A. ROY INC. Galerie Rond-Point, Lévis 837-0474
- 558, St-Joseph, Lauzon 837-4759
- 16, St-Joseph est, Beauville 837-0032
- QUINCAILLERIE GRONDIN & FRERE INC. 808, Route Kennedy, Pincendre de Lévis 833-1494
- QUINCAILLERIE EDOUARD NADEAU LTEE 190, Principale, St-Gervais de Bellechasse 887-3979

## Une profusion de splendeurs nuptiales

Objets pratiques. Objets exquis. Accessoires de table qui feront la joie de la mariée et le plaisir de sa compagnie. Service d'emballage gratuit pour rehausser la grâce du cadeau choisi chez Bowring. Et pour toutes les mariées inscrites au Service nuptial, un don offert à titre gracieux. Voilà la profusion de délices dont se compose le mois de mars chez Bowring.



L'art aux tons glacés de Mikasa immobilise dans le cristal la fragile bulle de champagne en pleine envolée. Les délicates nuances printanières raviront tous vos invités. Assiette plate \$10.00 assiette à salade \$7.50 assiette creuse à salade \$6.75 assiette à pain \$4.50 assiette à dessert \$4.50



Couverts en acier inox, offerts par Supreme Cutlery à des prix spéciaux. Illustré, le motif "Bambou", simplicité austère, fraîcheur des formes cylindriques. Service de 5 ustensiles \$24.00. Nous offrons également des ustensiles de service.



Une ronde de légères brindilles d'osier orne cette vaisselle de dernière mode, de Mikasa/Hoya. Ces plats de service "grand-gala", à relief glacé, vous permettront de servir des festins... tout à fait divins! Plat rond en cristal, 12 1/2 po., \$40.00

## Pour les cadeaux de nocces les plus exquis BOWRING

Place Laurier, Ste-Foy, Place Québec, Québec, Carrefour de l'Estrie, Sherbrooke

nous acceptons les cartes Master Charge/Charge/American Express

Fondée en 1871

faits divers et justice

# Adolescente blessée par un projectile de calibre 22

par Lucien LATULIPPE

Une jeune fille de Québec a été blessée d'un coup de feu dans des circonstances que la police tente d'établir. Elle est hospitalisée, bien

que son état ne soit pas grave, et les enquêteurs n'ont pu l'interroger, hier.

La police a été informée de l'incident après le transport de la blessée à l'Hôtel-Dieu,

avant-hier soir. Agée de 16 ans, l'adolescente a été touchée à l'abdomen par un projectile de calibre 22.

Certaines informations laissent croire que la plaignante déambulait dans la

rue du Roi, dans le quartier Saint-Roch, et qu'elle avait entendu un coup de feu pour ressentir, en même temps, une douleur à l'abdomen. Le projectile aurait pénétré près du nombril pour sortir par le haut de la cuisse.

Selon d'autres informations, l'incident se serait produit dans la maison où l'adolescente demeure et le coup de feu aurait été accidentel. Une femme en aurait été témoin, mais ses explications sont plutôt vagues.

Les sergents-détectives G. Desjardins et Robert Poitras devaient tenter d'obtenir, aujourd'hui, l'autorisation d'interroger la blessée qui reposait sous les calmants, hier.

# Derniers témoignages au procès de Michel Dunn

ROBERVAL (d'après CP) — A l'issue de la septième journée devant la Cour supérieure, la Couronne a déclaré sa preuve close, hier, après avoir fait entendre ses trois derniers témoins au procès pour meurtre de l'avocat Michel Dunn.

Me Dunn est accusé d'avoir tué son associé, Me Serge McNicoll, le 4 septembre 1978, au cours d'un exercice

de tir au pigeon d'argile. Deux des témoins étaient des policiers. Il s'agit des agents Claude Lessard et Jacques Ménard, du détachement de Chicoutimi qui ont mené l'enquête relative à la mort de Me McNicoll. L'ultime témoin était un commerçant du nom de Clairmont Lévesque qui est venu déclarer qu'entre le 15 juin et le 15 juillet, Marcel Bergeron lui a remis pour nettoyage et véri-

fication un pistolet qu'il aurait prêté à Dunn et qui est bien semblable à celui déposé comme pièce à conviction.



Si vous avez une bicyclette, amenez votre soeurette!

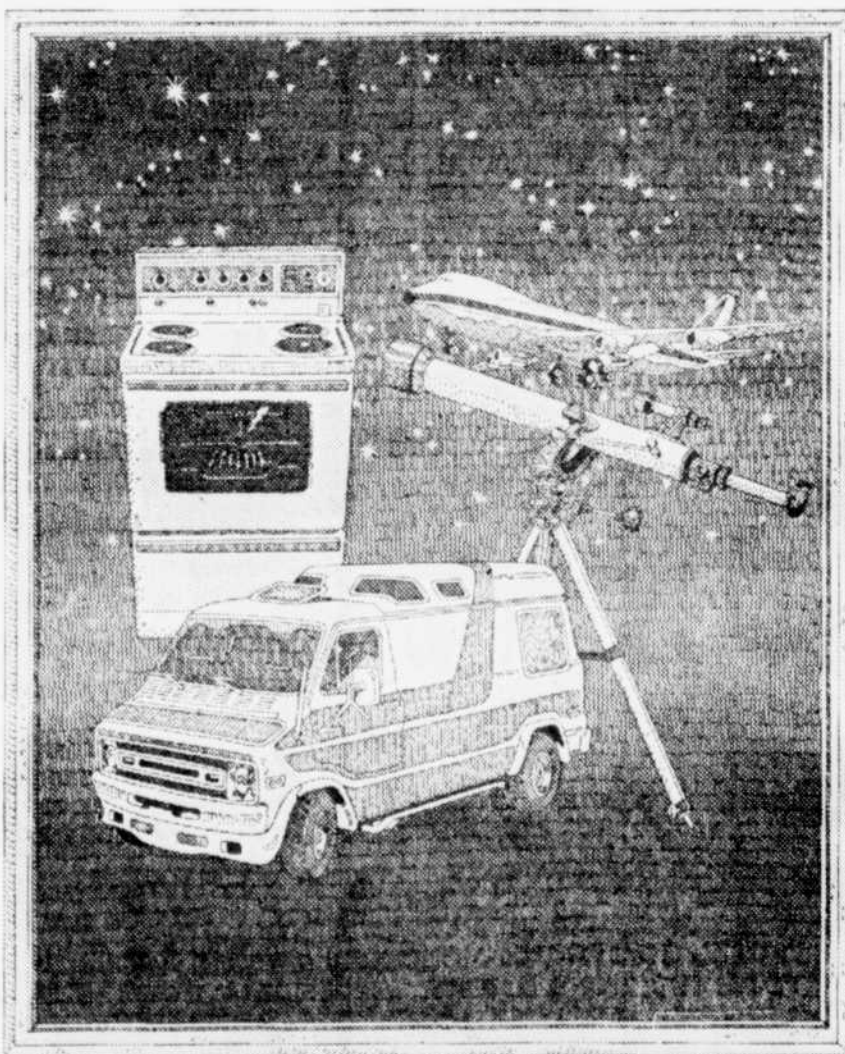
# Des traversiers se dégagent des glaces

NORTH SYDNEY, N.-E. (PC) — Les traversiers de CN Marine qui acheminent pratiquement tout vers Terre-Neuve, depuis les céréales du petit déjeuner aux bulldozers, ont enfin réussi à se dégager des glaces, au large du Cap-Breton, tandis qu'un troisième, le 'Sir Robert Bond', était encore immobilisé par suite de pannes de machine. D'autre part, le 'Marine Nautica' lui aussi immobilisé dans les glaces pendant de longues heures se dirige maintenant vers le port de Sydney en suivant le brise-glace Louis-St-Laurent. Un autre bateau, le 'Marine

Atlantica' qui passa deux jours et demi dans les glaces a pu refaire le plein et a pris la direction de Port-aux-Basques, Terre-Neuve, avec 164 passagers. Quant à l'Imperial Bedford, qui avait atteint Sydney, mardi, il est maintenant sur le chemin de retour en direction de la raffinerie Imperial Oil à Dartmouth, Nouvelle-Ecosse.

Les difficultés causées par les glaces ont été considérables cette année à cause des vents du nord-est et les conditions ne se sont pas encore améliorées. Il faudrait pour cela que les vents changent de direction.

# UNE DÉCISION PERSONNELLE,



## UN PRÊT PERSONNEL DE LA CAISSE POPULAIRE.

« Après avoir passé en revue mes besoins, selon mes moyens, mes goûts et mes raisons, j'ai finalement fait mon choix. Restait le financement. J'ai trouvé plus que profitable celui offert par ma Caisse populaire.

« J'ai obtenu à ma Caisse populaire des conditions de crédit souples et raisonnables, et un mode de remboursement en fonction de mes revenus. De plus, ma Caisse populaire peut m'offrir des arrangements flexibles en cas de problèmes, et je suis libre de rembourser mon prêt avant l'échéance sans aucune pénalité.

« Tout compte fait, ma décision d'achat comme ma démarche de financement ont été des gestes profitables pour moi. »

Si votre décision s'est arrêtée sur un voilier à deux mâts ou un canot d'écorce, un voyage outre-mer ou une tente-roulotte, une auto de l'année ou un manteau de renard roux, votre Caisse populaire, coopérative d'épargne et de crédit, peut vous consentir rapidement un prêt personnel adapté à votre situation personnelle.

desjardins  
LA CAISSE POPULAIRE  
*C'est profitable...*  
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS

# SPECIAUX A NE PAS MANQUER

Le jeudi 22, le vendredi 23, le samedi 24 mars.

Quantité limitée - 1 disque par client

	<b>BIG BAND SOUND</b> MUSIQUE DE DANSE <b>\$1<sup>99</sup></b>		<b>JEAN-PIERRE FERLAND</b> RECUEIL DE SES MEILLEURES CHANSONS <b>\$2<sup>99</sup></b>
	<b>D.D. SOUND CAFE</b>		<b>VILLAGE PEOPLE</b> "Y M C A." - "MACHO MAN" 12" 33 1/3 RPM
	<b>FELIX LECLERC</b> MON FILS		<b>TOTO</b> HOLD THE LINE
	<b>BRAUT-FRECHETTE</b> RETENIR LE TEMPS		<b>SUPERTRAMP</b> BREAKFAST IN AMERICA
	<b>BEE GEES</b> SPIRITS HAVING FLOWN		<b>ELTON JOHN</b> A SINGLE MAN

# LONDON CLASSIQUE SERIE "WORLD OF"

	<b>GLAZUNOV</b> LES SAISONS - BALLET OPUS 57		<b>MADO ROBIN</b> "STRATOSPHERIC COLORATURA"		<b>"THE WORLD OF BALLET"</b>		<b>"THE WORLD OF ORGAN"</b>
--	---	--	---	--	------------------------------	--	-----------------------------

EGALEMENT DISPONIBLES:

<b>WORLD OF KATHLEEN FERRIER</b>	<b>\$3<sup>99</sup></b>	<b>WORLD OF F. HANDEL</b>
<b>WORLD OF ERNA SACK VOL. 1</b>	<b>ch.</b>	<b>WORLD OF TCHAIKOVSKY</b>
<b>WORLD OF ERNA SACK VOL. 2</b>		<b>WORLD OF J. STRAUSS</b>
<b>WORLD OF J.S. BACH</b>		<b>WORLD OF KETEL BEY</b>
<b>WORLD OF W.A. MOZART</b>		<b>WORLD OF ITALIAN OPERA</b>
<b>WORLD OF F. CHOPIN</b>		<b>WORLD OF OPERATA</b>
<b>WORLD OF A. VIVALDI</b>		<b>WORLD OF CHANT GREGORIEN</b>
<b>WORLD OF WAGNER</b>		<b>ET AUTRES</b>
<b>WORLD OF J. ROSSINI</b>		

	<b>VERDI CHOEURS</b> <b>6.99</b>		<b>LE GRAND PAVAROTTI</b> <b>6.99</b>		<b>SOLTI CHICAGO WAGNER</b> <b>6.99</b>		<b>MOZART ALICIA DE LARROCHA</b> <b>6.99</b>
	<b>CHOPIN VLADIMIR ASHKENAZY</b> <b>6.99</b>		<b>ROSSINI: SONATES POUR CORDES MARRINER</b> COFFRET 2 DISQUES <b>11.99</b>		<b>MOZART, CONCERTO POUR PIANO NO 21 RADU LUPU</b> <b>6.99</b>		<b>VIVALDI: LES QUATRE SAISONS MARRINER</b> <b>5.99</b>

# 33/45 INC.

POUR LES SONS DE VOTRE TEMPS  
MAIL ST-ROCH (face Pollack) 529-6024

1er étage  
Disques: "Pop",  
Classiques, Jazz,  
Français, Québécois,  
Folklore International,  
Enfants, Cinéma, Cassettes  
et 8 pistes pré-enregistrées.  
Accessoires ruban magnétique,  
cassettes, nettoyeurs à disques  
et autres.  
2e étage  
Salon de haute fidélité  
et télévisions.



**pierre champagne**

de 9h. à 11h.  
Téléphone: 647-3434



Le Soleil, André Boucher

Au Salon de la femme, toutes les fermières du Québec, par les mains de leur présidente, remettaient, hier, un chèque de \$8,105 à la Fondation du Québec des maladies du coeur.

### Le Salon de la femme

Je proposais, hier, de débaptiser le "Salon de la femme" pour en faire un "Salon des arts ménagers". Certains n'ont pas compris les raisons invoquées pour ce faire. Alors voici...

Au Salon de l'auto, on expose... des autos.

Au Salon du livre, on expose... des livres.

Au Salon des véhicules de loisir, on expose... des véhicules de loisir.

Au Salon du camping et du sport, on expose... du matériel de camping et des accessoires pour les sportifs.

Au Salon de la femme, on expose donc... des femmes.

Mais non! Au Salon de la femme, on y expose du matériel et des accessoires qui se rattachent

aux arts ménagers. Des accessoires de cuisine, des ameublements divers, etc.

C'est pourtant très simple à comprendre. Reste à espérer que pour la dixième édition du Salon de la femme, l'an prochain, Jean-Pierre Bertrand aura choisi une appellation plus appropriée.

Hier après-midi, au Salon de la femme, la présidente provinciale des Cercles de fermières du Québec, Mme Murielle Primeau, remettait à M. Jean Côté de la Fondation du Québec des maladies du coeur un chèque de \$8,105 représentant la contribution des 75,000 fermières de la province à cet organisme.

Pour la circonstance, on aurait pu croire que les 75,000 fermières en question s'étaient donné rendez-vous au Salon de la femme. On se pilait littéralement dessus. Jean-Pierre Bertrand disait attendre l'arrivée de 60 autobus.

### Mon carnet mondain

#### La paix

Les 10 et 11 mars dernier se tenait, à la Sorboise, le grand concours de la Société artistique de Sainte-Foy. Environ 50 participants y ont présenté une oeuvre ayant pour thème "la paix". Les gagnants sont: Mariette Couture, Colette Hébert, Marcel Lapointe, Georgette Pithay, Guy Simard et Michel Tarabulsy. Le public, invité à voter pour l'oeuvre de son choix, a préféré une aquarelle de Claire Audette intitulée "Que la paix soit avec vous".

#### Bellevue promotion

Des anciennes du cours collégial de Bellevue, promotion 69, aimeraient revoir leurs consoeurs pour renouer contact, remuer des souvenirs, rétablir des relations d'amitié. Les intéressées n'ont qu'à se rendre, samedi, le 28 avril, vers 11h, dans une brasserie du Vieux-Québec autour de la grande table du Gaulois (2e étage), rue Buade. Vous aurez plus de renseignements si vous joignez Liliane Plamondon, à 653-3810, Marie-Renée Gagnon à 628-2505 ou Marie Caouette à 647-3381 (jour) ou 842-8757 (soir).

#### Ballets-jazz

Il ne vous reste plus que quelques jours pour vous inscrire au cours de l'École supérieure des ballets-jazz du Québec qui entreprend, en avril, sa troisième session de printemps. Les enfants âgés de 11 à 13 ans peuvent s'inscrire à un cours de pré-jazz qui se donne le samedi matin. Pour de plus amples informations, veuillez appeler 694-0244 ou encore vous présenter à 777 côte des Glacis. La période d'inscription se termine samedi.

#### Yvon d'Anjou

Ce ne sont pas tous les artistes de Québec qui peuvent se targuer d'avoir une de leurs oeuvres à la Maison-Blanche. Yvon d'Anjou, un peintre de Québec, peut le faire. M. et Mme Richard P. Heiman, de Atlanta en Georgie viennent d'offrir une toile signée Yvon d'Anjou à Mme Rosalyn Carter. L'histoire ne dit pas où M. Heiman avait acheté la peinture de M. d'Anjou. A Québec ou aux Etats-Unis.



Le Soleil, André Boucher

### Un vol qui fait mal à des enfants...

Un ou des tristes sires ont perpétré, en fin de semaine dernière, deux vols stupides à la Garderie Saint-Jean-Baptiste, au 455, Saint-Amable. Non satisfaits d'avoir volé du matériel éducatif aux enfants, ils ont poussé la plaisanterie jusqu'à laisser sur place une carte de visite imprimée au nom de "Arsène Lupin". Comme c'est drôle. Ah! Ah! Ah! C'est à se tordre.

Donc, les enfants ne peuvent plus regarder la télévision le matin parce que le vieux téléviseur a disparu. Ils ne peuvent pas, non

plus, écouter des disques éducatifs puisque le système de son et les disques ont également disparu. Et lorsque vient le temps de manger, le midi, on ne peut plus leur préparer de repas intéressants puisqu'une bonne partie de la batterie de cuisine a été emportée par... Arsène Lupin.

Les responsables de cette garderie populaire seraient donc très intéressés à redonner aux 32 enfants qui la fréquentent, les mêmes services qu'ils peuvent avoir ail-

leurs. Si donc vous possédez un vieux téléviseur en état de marche, un vieux "pick-up", ou des disques pour enfants dont vous ne vous servez plus, ou toutes sortes de choses du genre, vous n'avez qu'à les offrir à la Garderie coopérative Saint-Jean-Baptiste, 455, Saint-Amable. Téléphoner auparavant pour connaître leurs besoins. Vous comprendrez qu'ils n'ont pas besoin de 16 téléviseurs ni de 15 disques identiques. Le numéro est 522-3648. Comme on a volé même les ustensiles de cuisine, alors vous avez le choix du don.

### Le Hilton fête le printemps

Cette année, le 21 mars coïncidait, comme à l'habitude, avec l'arrivée du printemps, avec le cinquième anniversaire du Hilton International Québec (cette année-là, nous avions eu droit à une tempête terrible) et aussi avec l'ouverture de l'Eden, cette discothèque sans doute la plus "brillante" de Québec.

Situé au 23e et dernier étage de l'hôtel, l'Eden ouvrira ses portes officiellement le 23 mars. C'est la maison Juliana's de Londres qui fournit à l'Eden la musique disco,

le système de son et de lumières ainsi que les services d'un disc-jockey. Ces disc-jockeys de Juliana's font d'ailleurs danser les gens dans plus de 80 discothèques les plus à la mode à travers le monde entier.

L'Eden a su marier magnifiquement le décor d'un Québec illuminé à celui d'une discothèque profitant au maximum du jeu de lumières de la ville à travers ses magnifiques fenêtres panoramiques. L'Eden est aussi la seule discothèque de la région, à ma connaissance, où vous

pouvez casser la croûte. On y offre des cuisses de poulet fumées, une entrecôte émincée, des crevettes, des côtes levées ("spare ribs") et des amuse-gueule.

L'Eden aura coûté plusieurs centaines de milliers de dollars au Hilton International Québec. Espérons seulement que la clientèle québécoise sera assez nombreuse pour l'apprécier à sa juste valeur. Quant à moi, je ne peux m'empêcher de vous suggérer une visite. Ça vaut le coup d'oeil... et le coût du portefeuille.

## PROFITEZ DE CETTE VENTE POUR VOS RENOVATIONS PRINTANIERES

P 3604	P 3706	P 3797
Rég. \$11.70	Rég. \$23.50	Rég. \$41.88
Spécial \$8 <sup>97</sup>	Spécial \$17 <sup>77</sup>	Spécial \$31 <sup>97</sup>
AMPOULES NON INCLUSES		

P 1220  
**Lampes suspendues**  
De style futuriste en métal dans les couleurs aluminium, blanc, jaune, brun.

Rég. \$78.85    Spécial \$62<sup>77</sup>



**AQUASHELL M.D.**  
Ensemble douche/baignoire-sabot, monopiece en acrylique.  
Parfait pour le nouveau édifice où l'ensemble peut être installé lors de la construction.

**AQUAMODE M.D.**  
Ensemble douche/baignoire-sabot en trois pièces acryliques.  
Pour les salles de bains déjà installées. S'incorpore dans les ouvertures normalisées des baignoires.

**AQUAMODE M.D.**  
Baignoire-sabot, monopiece en acrylique.  
Incluant la plupart des meilleurs caractéristiques des produits Wabaco. Une alternative améliorée par rapport aux baignoires classiques.

- Plus confortable, moins glissant que les surfaces conventionnelles.
- Conserve mieux la chaleur.
- Se nettoie facilement avec des détergents liquides non abrasifs.
- Renforcé de fibre de verre—construction robuste et durable.
- S'installe facilement, ne nécessitant pratiquement aucun entretien.

**RAMPES D'ECLAIRAGE en chrome poli**

	Rég.	Spécial
4 lumières 24"	\$17 <sup>95</sup>	\$13 <sup>77</sup>
6 lumières 36"	\$23 <sup>65</sup>	\$17 <sup>97</sup>
8 lumières 48"	\$30 <sup>60</sup>	\$23 <sup>97</sup>

AMPOULES NON INCLUSES

**GRAND SPECIAL**  
Surveillez les étiquettes rouges  
réductions de 20% à 50% sur les étiquettes rouges seulement

**VASTE CHOIX DE SALLES DE BAINS EN MONTRE**  
Conseils d'experts sur place et à domicile pour salles de bains et luminaires

**Au Rayon de la Lumière INC.**

**39, KENNEDY, LEVIS, QUE.**  
Tél. 833-6125

HEURES D'AFFAIRES: Du lundi au mercredi inclusivement, de 9h à 17h30. Jeudi et vendredi, de 9h à 21h. Samedi, de 9h à 17h.

# desjardins

LE RÉSEAU COOPÉRATIF QUÉBÉCOIS DE SERVICES FINANCIERS.

1250 caisses populaires desjardins enracinées dans tous les milieux, autant de centres d'échanges profitables entre épargnants et emprunteurs

des institutions d'assurance-vie, d'assurance générale, de fiducie, de crédit industriel, d'investissement...

- La Société d'Assurance des Caisses Populaires
- L'Assurance-Vie Desjardins
- La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie
- Fiducie du Québec
- La Sécurité, compagnie d'assurances générales du Canada
- Société d'investissement Desjardins
- Crédit industriel Desjardins
- Fondation Girardin-Vaillancourt
- Institut Coopératif Desjardins

autant de ressources, résultat de l'action commune de près de 4 millions de membres, au service de chacun et de la collectivité québécoise



# Menace d'une autre grève à l'Aide juridique

par Gilles BOVIN  
du bureau du Soleil

MONTREAL — Les services de l'Aide juridique risquent d'être à nouveau complètement paralysés par une grève de ses quelque 300 employés de bureau si ces derniers ne parviennent pas à fléchir l'intransigeance du Conseil du trésor, d'ici deux semaines. L'automne dernier, la grève des avocats de l'Aide juridique avait entraîné un arrêt d'environ

deux semaines dans les services offerts.

Seules les régions du Saguenay—Lac-Saint-Jean, du Nord-Ouest québécois, de la Mauricie et de l'Estrie, dont les employés des bureaux ne sont pas syndiqués ne seraient pas touchés par un tel arrêt de travail.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier, à Montréal, les porte-parole du personnel de soutien de la Commission des services juridi-

ques et des Centres communautaires juridiques ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de signer une nouvelle convention collective si cette dernière ne garantit pas la parité avec les autres salariés du secteur public et parapublic.

Le conseiller syndical des huit syndicats d'employés de bureau de l'Aide juridique (CSN), M. Laurence Lord, a expliqué que la dernière offre de la partie patronale avait été rejetée à 95 pour 100 par les salariés.

### Discrimination?

Pour l'essentiel, le noeud du conflit porte sur le refus de la partie patronale de ramener de 13 à 5 (comme ce serait le cas pour les emplois similaires de la fonction publique) le nombre d'échelons dans l'échelle salariale.

Bref, à quelques dollars près, on s'entend sur les salaires au sommet de l'échelle. C'est sur les minimums et le nombre d'années qu'il faut mettre pour atteindre les sommets qu'on se prépare à faire la guerre.

Comme la majorité des quelque 300 employés des bureaux de l'Aide juridique se situent actuellement entre les échelons 4 et 7, une acceptation de la demande syndicale signifierait que la majorité du personnel passerait au sommet d'une échelle salariale à cinq échelons.

Or, les dernières offres patronales conservent la même structure salariale, de sorte que les nouveaux salaires se situeraient quelque part entre \$7.348 et \$12.324 par année. Dans la fonction publique, selon le syndicat, les mêmes employés toucheraient entre \$10.556 et \$12.578 par année pour des fonctions

comparables et ne mettraient que cinq ans à atteindre le sommet de l'échelle comparativement à 13 ans actuellement.

Les porte-parole syndicaux admettent que dans certains cas (notamment à Sept-Îles où les employés du bureau de l'Aide juridique sont les moins bien payés) cette compression de l'échelle équivaldrait à une hausse importante des salaires (jusqu'à 30 pour 100). Ces derniers estiment qu'il n'y a cependant aucune raison qui puisse justifier que le gouvernement refuse de payer à ces employés les mêmes salaires qu'il offre pour des emplois comparables dans la fonction publique.

M. Lord a précisé que les syndicats de l'Aide juridique n'avaient pas l'intention de laisser trainer en longueur les négociations sur cette épineuse question sala-

riaire. Des rencontres doivent avoir lieu en présence du conciliateur Claude Guimond à Québec, aujourd'hui et demain. Si ces dernières échouaient, les mesures de pression seraient enclenchées "d'ici deux semaines", a-t-il précisé.

L'an dernier, les services de l'Aide juridique ont traité quelque 90.000 cas de divorces, nous précisait un porte-parole syndical à titre d'exemple de l'ampleur des services juridiques offerts à la population par les Centres communautaires juridiques.

Le personnel de soutien était responsable de l'inscription en cour des procédures judiciaires, un arrêt de travail paralyserait les travaux de l'Aide juridique au Québec. D'autant plus qu'il est assez peu probable que les avocats de l'Aide juridique traversent les piquets de grève des employés de sou-

## Dépôt de la loi sur le supplément au revenu

(PC) — Le projet de loi numéro un, créant le supplément au revenu de travail, est déposé à l'Assemblée nationale aujourd'hui par le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois.

travail et de leurs charges familiales.

Axé sur l'incitation au travail, ce programme accordera aux travailleurs à faible revenu un supplément en fonction de leur revenu de

## Usine fermée

MONTREAL (PC) — L'usine d'Atlas Steel à Tracy sera fermée jusqu'à nouvel ordre.

Dans un communiqué qu'elle a publié hier, la société déclare qu'à la suite d'une baisse importante de la productivité à ces installations, il était devenu non rentable de poursuivre l'activité, d'où le lock-out.

Atlas Steel affirme que le niveau restreint de la productivité a pour cause directe et immédiate les actions concertées et illégales des employés en vue de réduire la production durant la négociation d'une nouvelle convention collective. L'ancienne étant échue depuis novembre dernier.

### Inter Union

maintenant à Québec  
ORGANISATION DE RENCONTRES



La vie moderne dévore notre temps, réduit votre disponibilité. Vos relations se limitent aux personnes qui travaillent avec vous. Il n'y a aucune raison pour que l'être avec lequel vous pourriez construire un vrai couple se trouve parmi elles.

C'est pour résoudre ce problème moderne que nous avons créé INTER-UNION: nous aidons à se trouver ceux qui peuvent s'entendre, intellectuellement et physiquement, se comprendre... et la chance d'aimer.

Notre méthode est sérieuse et rigoureuse.

Sans engagement de part et d'autre des renseignements complémentaires seront fournis à nos bureaux.

Chacun de nos membres inscrits est garanti de trouver le parti idéal, car, seuls les cas où nous pouvons garantir le succès seront pris en considération.


Professionnel(le), cadre, supérieur, secrétaire, etc., de tout âge, de tout milieu et de toutes régions sont inscrits à notre organisation... Service personnalisé et confidentiel.

**ENTREVUE D'INFORMATION GRATUITE: 529-1381**

466, de la Couronne, Suite 303, Québec G1K 6G2  
Ouvert du lundi au vendredi, de 13h à 21h.  
Maintenant le samedi, de 11h à 15h.

Renseignez-vous dès aujourd'hui.

Nom: \_\_\_\_\_ Tel: \_\_\_\_\_  
Age: \_\_\_\_\_  
Profession: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Ville: \_\_\_\_\_  
Code postal: \_\_\_\_\_



**Si vous roulez en voiture, invitez les voisins d'l'autre côté d'la clôture!**

## Nouveauté: le MétriCanon

TOUS LES AVANTAGES D'UNE CALCULATRICE ULTRA-MINCE... plus la conversion instantanée au système métrique.



# 44.95

SUR PRESENTATION DE CETTE ANNONCE, UN RABAIS ADDITIONNEL DE \$5.00 SERA ACCORDE. (1 par client)



**Le Spécialiste du Stylo inc.**

340, BOUL. CHAREST EST, QUEBEC  
PLACE FLEUR DE LYS  
PLACE LAURIER — MAIL ST-ROCH



## En exclusivité à son salon de la mariée!

Louison vous présente cette magnifique création en Silesta dans les tons de blanc et ivoire. L'originalité de l'ensemble se complète par un bandeau avec rosette en tissu assorti. Tailles: 6 à 12 Robe: \$195

La mode de la mariée sur votre écran: Québec CFQM-TV Riv.-du-Loup CIMT-TV Rimouski CFER-TV Dimanche 18h30

Jonquière CKRS-TV Samedi 18h55

**LOUSON**

275, St-Joseph est. Québec (entre Dorchester et Caron)

## Vente avant inventaire

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 MARS

CAMERA	ACCESSOIRES	CHAMBRE NOIRE
<b>35mm REFLEX</b> OLYMPUS OM-1 F1.8 avec étui \$333.50 PENTAX K-1000 F2 avec étui \$271.50 FUJICA ST-605N F2.2 avec étui \$219.95 MAMIYA M5X-1000 F1.8 avec étui \$189.95 MINOLTA SRT-200 F2 avec étui \$266.95 <b>35mm NON REFLEX</b> VIVITAR 35 EF \$134.95 RICOH 35 ZF \$97.95 MINOLTA HIMATIC F \$119.95 <small>N.B.: TOUS CES APPAREILS SONT VENDUS AVEC FLASH ELECTRONIQUE ET ETUI.</small> <b>INSTANTANÉES</b> COLORBURST 100 \$39.95 INSTAMATIC HALINA 126X complet \$10.95 INSTAMATIC 110 VIVITAR 600 \$39.95 <b>OBJECTIFS</b> ZUIKO 135 F3.5 \$149.95 ZUIKO 200 F4 \$212.95 SMC PENTAX 135 F3.5 \$138.95 FUJINON 135 F3.5 \$124.95 SUN 85-210 F4.5 monture OM. \$175.50 VIVITAR TX 24 F2.8 \$172.50 VIVITAR TX 28 F2.8 \$155.95 VIVITAR TX 35 F2.5 \$137.50 VIVITAR TX 135 F2.5 \$139.95 <small>N.B.: LE PRIX DES OBJECTIFS TX INCLUT L'ADAPTATEUR.</small>	<b>FLASHES ELECTRONIQUES</b> SUNPACK MX 114 \$14.95 BELL HOWELL 345 \$91.95 METZ 40CT1 \$109.95 VIVITAR 283 \$129.95 BRAUN 380 \$139.95 <b>TREPIEDS</b> HOLLYWOOD T-4 \$14.95 BELL HOWELL 606 \$42.50 SLICK SL-88 \$64.95 <b>FILTRES VIVITAR RABAIS DE 50%</b> <b>CINEMA</b> CINE BOLEX 625 XL \$149.95 CINE BELL HOWELL 491 \$119.95 PROJECTEUR RAYNOX ENSEMBLE DE CINEMA BELL HOWELL incluant: CINE 2123 XL - PROJECTEUR 1440 Z - ECRAN de table. l'ensemble \$329.95 <b>DIVERS</b> JUMELLES 7 x 15 x 35 \$83.95 7 x 50 Bell & Howell \$42.95 10 x 50 Bell & Howell \$45.95 TABLE DE PROJECTION \$34.50 ALBUM A PHOTOS LIVRE DE PHOTOS "DE A à Z" \$1.69 MAGICUBES Bte de 3 \$24.95 FILMS DE PHOTOS COULEURS 110 ou 126 - 12 poses - dev. non inclus \$1.25 135 - 24 poses - service inclus KODAK PR-10 \$6.99 \$6.99 <b>CALCULATRICE CASIO 10% de RABAIS</b>	<b>AGRANDISSEUR</b> DURST F-30 avec objectif de 50mm \$119.95 DURST F-60 avec objectif de 50mm \$143.95 OMEGA B-66 XL avec objectif de 50mm \$284.95 BASSIN 8 x 10" \$1.58 MARGEUR 8 x 10" \$14.95 THERMOMETRE \$3.96 TRANCHE 12" \$28.95 GRADUER \$3.15 CUVETTE DE DEVELOPPEMENT PATERSON comprenant une spirale \$11.50 EMBOBINEUR DE FILM \$9.95 PINCE A FILM \$0.30 PINCE A PHOTO (bambou) \$0.60 MINUTERIE KODAK \$28.95 MONITEUR D'EXPOSITION CIBACHROME M-1 \$59.95 ESSUIE-FILM \$3.40 PHOTO COLOR II \$14.95 LUMIERE DE SECURITE \$10.60 VIRAGE POUR PHOTOS COULEUR ASSORTIES EDWAL 4 oz \$2.95 PAPIER ILFOSPEED 5 x 7" - 25 feuilles \$3.44 8 x 10" - 25 feuilles \$7.15 FIXEUR ILFOSPEED 600 ml \$1.51 DEVELOPPEUR ILFOSPEED 500 ml \$2.55

Livraison gratuite Québec métropolitain



555, boul. Charest est, Québec, G1K 3J2

Tél.: (418) 522-3811

Nous acceptons vos chèques personnels.

# Les universités attendent \$16 millions du Québec



Jacques DESAUTELS

par Roger BELLEFEUILLE

Les universités du Québec attendent toujours du gouvernement québécois un montant d'environ \$16 millions au titre des dépenses touchant à l'enseignement clinique dans les établissements de santé et de services sociaux.

L'université Laval et les hôpitaux de la région de Québec qui lui sont affiliés ont décidé pour leur part de ne pas attendre le bon vouloir gouvernemental et d'évaluer eux-mêmes ce qui leur en coûte pour cette facette de l'enseignement supérieur.

C'est ce qui se dégage d'une rencontre avec la presse convoquée hier par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Jacques Desautels, accompagné de son adjoint, M. Guy Gélinau.

À la même occasion, était rendu public un inventaire des stages pratiques faisant partie des programmes et des cours dispensés par Laval.

À venir jusqu'en juin 1978, selon les explications fournies, les crédits pour les stages pratiques dans le réseau socio-sanitaire venaient du ministère des Affaires sociales (MAS). En vertu d'une entente intervenue entre le sous-ministre de l'Éducation du

temps, M. Pierre Martin, et celui des Affaires sociales, M. Jacques Brunet, ces crédits seraient désormais transférés du MAS au MEQ. Les deux hauts fonctionnaires avaient alors évalué le montant à environ \$16 millions. Or, le Conseil du trésor, pour sa part, aurait trouvé la note trop élevée. Depuis lors, rien.

## Des échéances

L'université Laval et les centres hospitaliers sont d'autant plus pressés que tous les contrats d'affiliation seront venus à échéance d'ici le début de septembre.

Un comité mixte université-centres hospitaliers est déjà formé pour clarifier toute cette problématique de l'enseignement clinique qui s'est développé au cours des ans un peu à la va-comme-je-te-pousse, sans véritable plan d'ensemble.

Le mandat de ce comité est d'élaborer un contrat d'affiliation simplifié et d'effectuer une analyse réaliste des coûts impartis à chacun des intervenants. Une première estimation, selon les données fournies par M. Desautels, est de l'ordre de \$5 à \$6 millions au seul chapitre de la rémunération des maîtres de stage et des coordonnateurs. Les établissements pourraient cependant faire valoir d'autres frais,

comme l'utilisation des locaux. En contrepartie, l'apport professionnel des stagiaires serait une composante qui devrait aussi entrer en ligne de compte.

Quoi qu'il en soit, en période de vaches maigres, établissements comme université sentent le besoin de se serrer les coudes.

Du côté des services sociaux, la situation n'est guère plus claire. Le ministère de l'Éducation a déjà débouqué, pour l'année présente et l'année dernière, des crédits globaux de \$2 millions pour les stages pratiques dans ce réseau. Quant à la prochaine année, c'est l'inconnu.

La situation est plus rose du côté

de l'enseignement collégial. Ces institutions reçoivent des crédits réguliers pour l'enseignement clinique.

Enfin, la démarche de l'université Laval tente aussi de cerner toute la pertinence de la formule du stage-cours, d'autant plus que la demande, de la part des diverses corporations professionnelles, irait en grandissant.

## Laval: les stages touchent 16 pour 100 des étudiants

par Roger BELLEFEUILLE

La formule du stage, dans le cadre d'études universitaires, n'occupe pas une place aussi importante que l'on serait porté à le croire, du moins à l'université Laval. En effet, pour l'année 1977-1978, 2.666 étudiants réguliers inscrits à plein temps sur un total de 16.500, c'est-à-dire 16 pour 100, ont participé à un ou plusieurs stages

pratiques dans le cours de leur formation.

C'est le constat qui se dégage d'un inventaire réalisé à cet égard et rendu public hier par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Jacques Desautels.

Cet inventaire s'inscrit dans le cadre d'une démarche entreprise il y a quelque temps par les autorités universitaires en vue de faire le point sur cette dimension de l'enseignement supérieur. Plus précisément, l'université cherche à mettre en place diverses mesures destinées, entre autres objectifs, à "normaliser et à clarifier" les relations et les ententes avec les divers établissements hors campus qui collaborent à cette formation pratique, compte tenu des implications et contingences d'ordre financier qu'impliquent de telles activités.

### Un réseau

Selon la définition acceptée par le conseil de l'université à sa réunion du 13 juin 1978, le stage se définit de la façon suivante: "un ensemble d'activités d'enseignement et d'études supervisées, d'une durée définie, intégrées à un programme comme complément nécessaire à la formation de l'étudiant. Ces activités se déroulent en milieu

professionnel, généralement à l'extérieur de l'université, sous la responsabilité de celle-ci."

Or, au cours de l'année 1977-1978, le réseau d'établissements de stages de l'université Laval comptait 279 institutions, dont 33 centres hospitaliers, neuf centres de services sociaux, trois centres locaux de services communautaires, sept centres d'accueil et de réadaptation, 98 organismes scolaires de niveaux élémentaire, secondaire et collégial, 20 organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux, cinq centres de stages de l'université Laval et 104 autres établissements.

C'est le réseau hospitalier qui prend la part du lion quant au nombre de jours de stage, soit 167.944 ou 74 pour 100 des 226.990 jours, 33 hôpitaux ayant apporté leur concours. Mais la majorité des jours de formation pratique s'est déroulée dans les six établissements suivants: CHUL (21.1 pour 100); hôpital de l'Enfant-Jésus (15.9 pour 100); Centre hospitalier du Saint-Sacrement (15.5 pour 100); Saint-François d'Assise (13.3 pour 100); Hôtel-Dieu de Québec (13.2 pour 100); hôpital Laval (10.3 pour 100). Les étudiants en médecine forment le plus fort du contingent des stagiaires en ces lieux, mais on y compte aussi les disciplines suivantes: diététique (5.8 pour 100); phar-

macie (5.7 pour 100) et sciences infirmières.

### Autres données

Une mise en garde accompagne les résultats de cet inventaire, en ce sens qu'ils présentent davantage des ordres de grandeurs que des données dont "la précision et l'exactitude sont irréfutables". Il s'agit cependant d'un premier portrait de cette réalité que constitue les stages à l'université Laval.

Et c'est ainsi qu'il permet, en outre, de mettre en lumière le fait que cet aspect de la formation universitaire ne représente que 2.4 pour 100 de l'ensemble des cours offerts par Laval.

Quant aux stagiaires en service social et en science de l'éducation, ils sont respectivement et principalement accueillis par les centres de services sociaux et les établissements du réseau scolaire.

Au niveau du service social, c'est le Centre de services sociaux de Québec qui fournit le plus gros effort, comme il se doit, compte tenu de son importance dans la région. En 1977-1978, il s'est déroulé 7.723 jours-stages, soit 80.6 pour 100 du volume des neuf CSS faisant partie du réseau de l'université Laval.

*Célébrez vos noces chez nous!*

Donnez votre réception\* au Holiday Inn — et votre première nuit de noces sera GRATUITE — n'importe où au Canada! Cette superbe offre est notre cadeau de nocces à vous, lorsque vous faites la réservation pour votre réception de nocces à n'importe quel Holiday Inn au Canada.

Laissez-nous nous occuper de tous les arrangements — nourriture, fleurs, gâteau, musique, enfin tout. Car, après tout, nous donnons plus de réceptions de nocces chaque année que n'importe qui d'autre au Canada. Faites confiance à notre expérience... et amusez-vous.

Et pour couronner le tout — votre première nuit de nocces est gratuite, à tout Holiday Inn au Canada (Vous pouvez choisir parmi 62 d'entre eux!)

C'est une autre raison qui fait de Holiday Inn un maître dans l'art de plaire.

Alors contactez-nous aujourd'hui même!

\*Réception minimum 50 personnes.

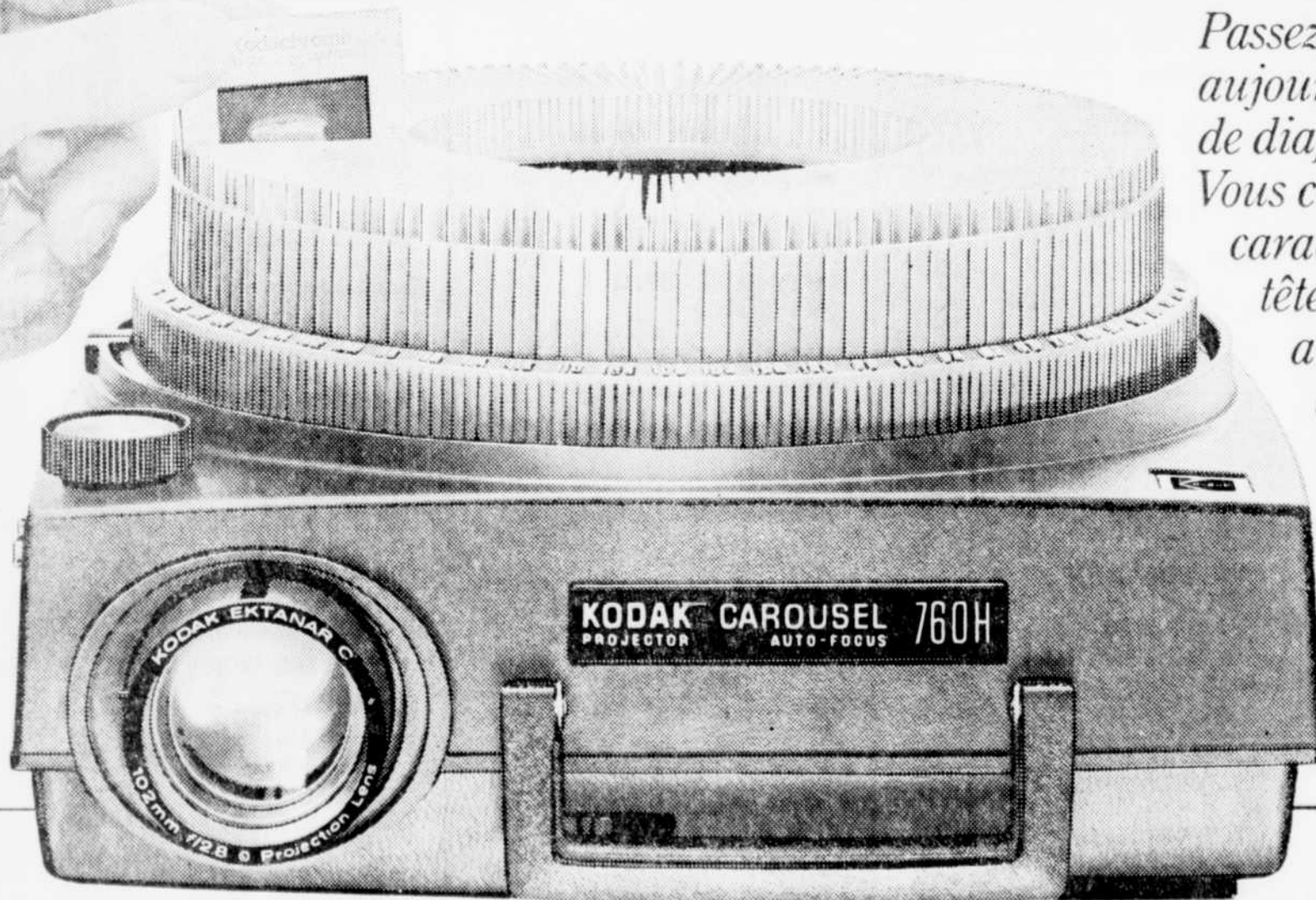
*Holiday Inn*

Québec Centre Ville  
395 Rue de La Couronne  
Telephone 647-2611

Québec-Ste-Foy  
3225 Hochelaga  
Telephone 653-4901

*Holiday Inn, l'hôtel qui plaît le plus au monde.*

# AYEZ LE TOUR AVEC VOS DIAPOSITIVES.



Passez chez un marchand photo dès aujourd'hui et faites le tour des projecteurs de diapositives Kodak Carousel.

Vous constaterez qu'ils possèdent tous des caractéristiques à vous faire tourner la tête: alimentation par gravité, marche avant et arrière télécommandée, mise au point automatique, construction solide et soignée.

Ayez le tour avec vos diapositives. Passez-les dans le carrousel d'un projecteur Kodak. Elles seront ainsi mises en valeur et encore plus appréciées par vos parents et amis.



PROJECTEURS DE DIAPOSITIVES KODAK CAROUSEL

LES APPAREILS KODAK SONT DISPONIBLES CHEZ

<p><b>SYNDICAT DU BIJOU</b> 10, RTE TRANS-CANADA Tél.: 833-2173</p>	<p><b>ARMAND GOSSELIN &amp; FILS INC.</b> 102, RTE KENNEDY LEVIS, QUE. Tél.: 833-5860</p>	<p><b>Camera</b> au royaume de la 359 EST, BOUL. CHAREST TEL.: 529-2557</p>	<p><b>Camera</b> au royaume de la 3207 CHEMIN STE-FOY (Centre d'achats de la Colline) Ste-Foy Tél.: 653-3220</p>	<p><b>STUDIO GOSSELIN LTEE</b> 10, AVENUE BEGIN LEVIS, QUE. TEL.: 837-8868</p>	<p><b>PHOTO CENTRE BRUNET</b> 605 est. St-Joseph, Que. 2 - 529-5741 Place Laurier, Ste-Foy - 656-1717 Carrefour Charlesbourg - 623-1504</p>	<p><b>Martel &amp; Co.</b> 175, RACINE, LORETTEVILLE Tél.: 842-3627</p>
<p><b>HENRI LECLERC CAMERA INC.</b> BEAUPORT: 661-6983 LES SAULES: 872-0071 STE-FOY: 653-3206</p>	<p><b>SLR inc.</b> KODAK ET MINOLTA PROFESSEUR PHOTOGRAPHE</p>	<p><b>astral photo</b></p>	<p><b>PLACE FLEUR DE LYS, QUE.</b> Tél.: 529-2541 <b>PLACE QUÉBEC, QUE.</b> Tél.: 529-8238</p>	<p><b>LIVERNOIS PHOTO</b> 1200 ST-JEAN QUÉBEC TEL.: 692-3940</p>		

# Les épouses des grévistes de la Donohue veulent forcer le syndicat à négocier

par Denis GAUTHIER  
(collaboration spéciale)

CLERMONT — Fatiguées de l'attitude passive de leurs maris face au syndicat, une soixantaine d'épouses de grévistes se sont réunies hier soir, afin de forcer l'exécutif de syndicat de la Donohue de Clermont à négocier "honnêtement" un règlement du conflit.

Ce mouvement de contestation à l'endroit du comité de négociation syndicale survient après cinq mois de grève des 550 employés de la

Donohue. Les dernières rondes de négociations n'ont rien apporté de nouveau et les deux parties se sont quittées sans prévoir de nouvelles rencontres.

Le porte-parole de ce comité d'action de femmes, Mme Judith Gaudreault, déclare qu'il n'a pas pour but de briser quoi que ce soit, ni de "mettre dehors" l'exécutif syndical mais de faire pression sur le syndicat pour qu'il en vienne à une entente avec la compagnie dans les plus brefs délais.

Faisant état des dernières of-

fres de la partie patronale en matière d'augmentation de salaire, d'assurance et de régime de rentes, Mme Gaudreault a affirmé devant l'assemblée que les travailleurs ne pourraient obtenir le \$0.14 l'heure qu'ils considèrent comme acquis de la formule d'indexation de leur dernière convention collective. "En supposant que ce fameux \$0.14 soit consenti aujourd'hui en plus de ce qui a déjà été offert, il faudrait compter au moins 25 ans de travail pour compenser la perte de salaire subie depuis le 20 octobre dernier!" a-t-elle souligné.

Quoique la majorité des femmes présentes ont semblé d'accord avec les avancées de Mme Gaudreault, l'assemblée a été par moment agitée. Certaines femmes se sont interrogées sur l'origine de la documentation dont disposait le comité, laissant entendre qu'elle provenait directement de la compagnie.

Il faut dire que cette assemblée ne faisait pas l'affaire des syndiqués qui voyaient là un moyen de briser leur solidarité. Le matin même, lorsque les grévistes sont venus chercher leurs prestations, on leur a remis un communiqué traitant de ce comité parallèle à celui formé en octobre dernier. Il faut donc ignorer tout autre comité de femmes, particulièrement lorsqu'il est fomenté par quelque intérêt douteux propre à servir les stratégies de l'employeur et dont la composition se recrute dans une large partie auprès d'épouses de chefs d'équipes et d'assistants-contremaîtres, donc de futurs boss, pouvait-on lire.

L'assemblée, devant un manque évident d'information, a décidé de se réunir à nouveau vendredi soir. On invitera le président du syndicat, M. Normand Gagnon, à venir expliquer sa position au cours des négociations.

Si le syndicat prouve que ce qu'on a dit n'est pas vrai, on va se retourner contre la compagnie", a déclaré Mme Gaudreault.



Si vous avez une moto, embarquez quelqu'un derrière votre dos!

## Les constructeurs d'habitations se disent victimes de Tardif

(PC) — L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec a reproché hier au ministre Guy Tardif de tenter d'assainir la situation du logement au Québec sans se soucier des répercussions de son action sur l'industrie de la construction.

"Tout se passe comme si le problème du logement se limitait aux relations loueur-locataire, sans devoir tenir compte des autres éléments de la problématique," dit l'APCHQ, dans le mémoire qu'elle a

déposé devant la commission parlementaire.

"Ce n'est pas en pénalisant le loueur parce que le locataire éprouve certaines difficultés, qu'on solutionnera adéquatement le problème du logement," dit le mémoire de l'APCHQ.

L'Association des étudiants en résidence de l'Université de Montréal a demandé pour sa part que "l'étudiant se voit consacrer son droit d'ancienneté pour la prochaine année scolaire et qu'il puisse

ainsi être assuré de pouvoir signer un nouveau contrat de location."

Au nom du Barreau, le bâtonnier du Québec Me Guy Pélipin a demandé au ministre Guy Tardif de rayer deux articles du projet de loi ou du moins d'en suspendre l'application jusqu'à ce que le problème ait été soulevé avec l'Office des professions.

Un article du projet de loi prévoit qu'un régisseur pourra admettre toute preuve qu'il croit utile au règlement du litige ce qui, selon le Barreau est inadmissible.

# Distribution aux Consommateurs

## Cardinal

A Distribution aux Consommateurs, on est heureux d'annoncer que désormais la compagnie fera route avec Cardinal pour ne former qu'une seule équipe qui offrira le seul service de vente par catalogue de la province de Québec.

D'une part, Cardinal qui, grâce à ses 33 magasins d'exposition couvrant la Province, a su offrir au Québec des articles de grande qualité à des prix défiant la concurrence, à une clientèle achetant au catalogue. D'autre part, Distribution aux Consommateurs a offert le même genre de prix, d'économie et de qualité pour des articles similaires dans ses 41 salles d'exposition couvrant le Québec.

1. Désormais, on ne fait plus qu'un pour vous permettre de faire des économies.
2. Désormais, on ne fait plus qu'un pour vous offrir un vaste choix de marchandises.
3. Désormais, on ne fait plus qu'un pour mieux vous servir en vous offrant plus de magasins d'exposition ajoutés à plus de facilités d'achats.
4. Désormais, on ne fait plus qu'un pour produire des catalogues plus volumineux, plus intéressants, qui paraîtront plus souvent.
5. Désormais, on ne fait plus qu'un pour créer une organisation de détail encore plus forte au Québec.

Nous pensons qu'une saine concurrence est une chose... mais que la duplication de points de vente en est une autre. C'est pourquoi nous croyons qu'en nous unissant, nous ne pourrions qu'accroître notre force qui nous permettra d'offrir au public de meilleurs prix, une plus grande sélection de produits, des points de vente mieux répartis et un surcroît d'économies pour tout le monde.

Désormais, on ne fait plus qu'un. Désormais, notre avenir est tracé et nous avons l'intention de vous offrir le genre de prix et d'articles qui feront que l'achat au catalogue deviendra la forme de "magasinage" par excellence.

# DÉSORMAIS, ON NE FAIT PLUS QU'UN AU QUÉBEC

楽しいいお食事は京都へ

Des spécialistes du steak, il y en a tant et plus. Au Kyoto, on ajoute un raffinement: le steak est présenté en spectacle et servi à la japonaise. Et la mise en scène se fait à votre table... aux mains d'un chef cuisinier qui transforme à couteaux tirés une tendre pièce de bœuf et des légumes bien frais... en festin d'empereur!

Pourquoi vous contenter d'un steak ordinaire? Au Kyoto, on vous l'offre "spectaculaire".

Du lundi au vendredi: déjeuner d'affaires de midi à 14h00.

**Kyoto**  
RESTAURANT À LA JAPONAISE

LA MAISON DU STEAK "SPECTACULAIRE"

560 av. Grande Allée est  
en face de l'Hôtel Louis Le Concorde  
Pour réserver, composez 529-6149

# La Commission Dion trouve un professeur heureux

par Jean Didier FESSOU  
Coincidence ou pas en ce premier jour de printemps, mais un rayon de

soleil a réchauffé les travaux de la Commission d'enquête sur l'avenir de l'université Laval, hier après-midi.

En effet, contre toute attente, un professeur de l'école dentaire, le Dr Paul Simard, est venu dire aux com-

missaires qu'il était un professeur "heureux":

"J'ai fait de la pratique privée, je n'étais pas heureux. J'ai travaillé comme fonctionnaire, je n'étais pas heureux. J'ai enseigné à l'université de Montréal, je n'étais pas heureux. Depuis que j'enseigne à Laval, je suis très heureux. Et ça, cela ne s'analyse pas scientifiquement. Ici, à Laval, la bureaucratie n'est pas étouffante, on peut s'épanouir librement, les relations avec la 'très haute direction' et l'administration sont cordiales. Je pense qu'il faudrait faire une petite place à ce qui se fait de bien et à ce qui est bon à Laval."

Commentaires du professeur Léon Dion:

"Moi aussi, je suis très heureux à Laval et les professeurs ignorent peut-être leur bonheur d'enseigner ici. Vous êtes le premier professeur, depuis 15 mois que travaille la commission, qui dit qu'il est heureux. C'est réconfortant."

## Des débats sérieux

Après l'intervention du Dr Simard, personne n'osa aller dire aux commissaires qu'il était malheureux à l'université Laval.

Au contraire, les intervenants tentèrent de dégager des propositions concrètes et constructives pour répondre aux attentes soulevées par le rapport d'étape de la Commission Dion.

Il est vrai que l'auditoire, peu nombreux, était principalement composé de membres des sciences de la santé. C'est-à-dire des médecins. Des trois jours d'audiences de la commission, hier fut sans doute la journée la plus intéressante.

De toutes les interventions, il faut surtout retenir celle du doyen Rochon:

"Il faudrait que les professeurs s'inquiètent davantage de l'insatisfaction des étudiants. A leur arrivée à l'université, les étudiants sont généra-

lement bien formés et bourrés de motivation. Au bout de quelque temps, ils sont désabusés. C'est sûrement à cause de nous, nous les professeurs... Avec notre permanence d'emploi, avec notre carrière que nous faisons ici sur place, avec notre vieillissement, nous devenons une petite fonction publique."

"On ne peut pas continuer à fonctionner comme cela. Pour satisfaire les étudiants, ça prend de meilleurs professeurs. Et pour avoir de meilleurs professeurs, ça prend un autre type d'organisation. Le danger d'une commission c'est que les réformes portent sur les structures. A mon avis, l'effort devrait porter sur une revalorisation et une précision des mandats des départements."

"Et dans ce sens-là, on pourrait aller très loin si on le voulait. Le sentiment d'appartenance à l'université, ça n'a pas de sens. C'est un concept abstrait. Le seul sentiment d'appartenance des professeurs se fait dans une petite unité, le département par exemple."

# Les centrales syndicales sont invitées à parler politique

par Gilles BOIVIN  
du bureau du Soleil

MONTREAL — Sous l'instigation du Regroupement des militants syndicaux (RMS), quelque 500 personnes — en majorité des syndiqués des trois centrales syndicales CSN, CEQ et FTQ — se sont réunies, hier soir à Montréal, pour tenter de mettre en marche un mouvement de pression destiné à forcer les centrales syndicales québécoises à se mouiller les pieds dans la prochaine élection fédérale au Québec et dans la bataille du référendum qui doit suivre.

Amorcé il y a un peu plus d'un mois, ce mouvement de pression s'est attiré depuis 1,071 signatures d'appui à une pétition dont les grandes lignes ont été reprises par l'assemblée d'hier soir et réclamant notamment des centrales syndicales:

- une vaste campagne publique sur la nature et le rôle de l'Etat

fédéral dans l'exploitation des travailleurs et l'oppression nationale des Québécois;

- la convocation des Etats généraux du mouvement syndical pour discuter de la question nationale et des revendications des travailleurs;

- la présentation d'un bloc de candidats des travailleurs dans les 75 comtés du Québec lors de la prochaine élection fédérale.

Placée sous la présidence de l'ancien président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, qui a profité de l'occasion pour réitérer son appel à une concertation inter-centrales pour l'établissement d'une plate-forme politique commune aux travailleurs, l'assemblée s'est rapidement rangée derrière ceux qui préconisent une telle intervention sur le plan politique.

Il faudra cependant plus qu'une réunion de ce genre et 1,071 signatures

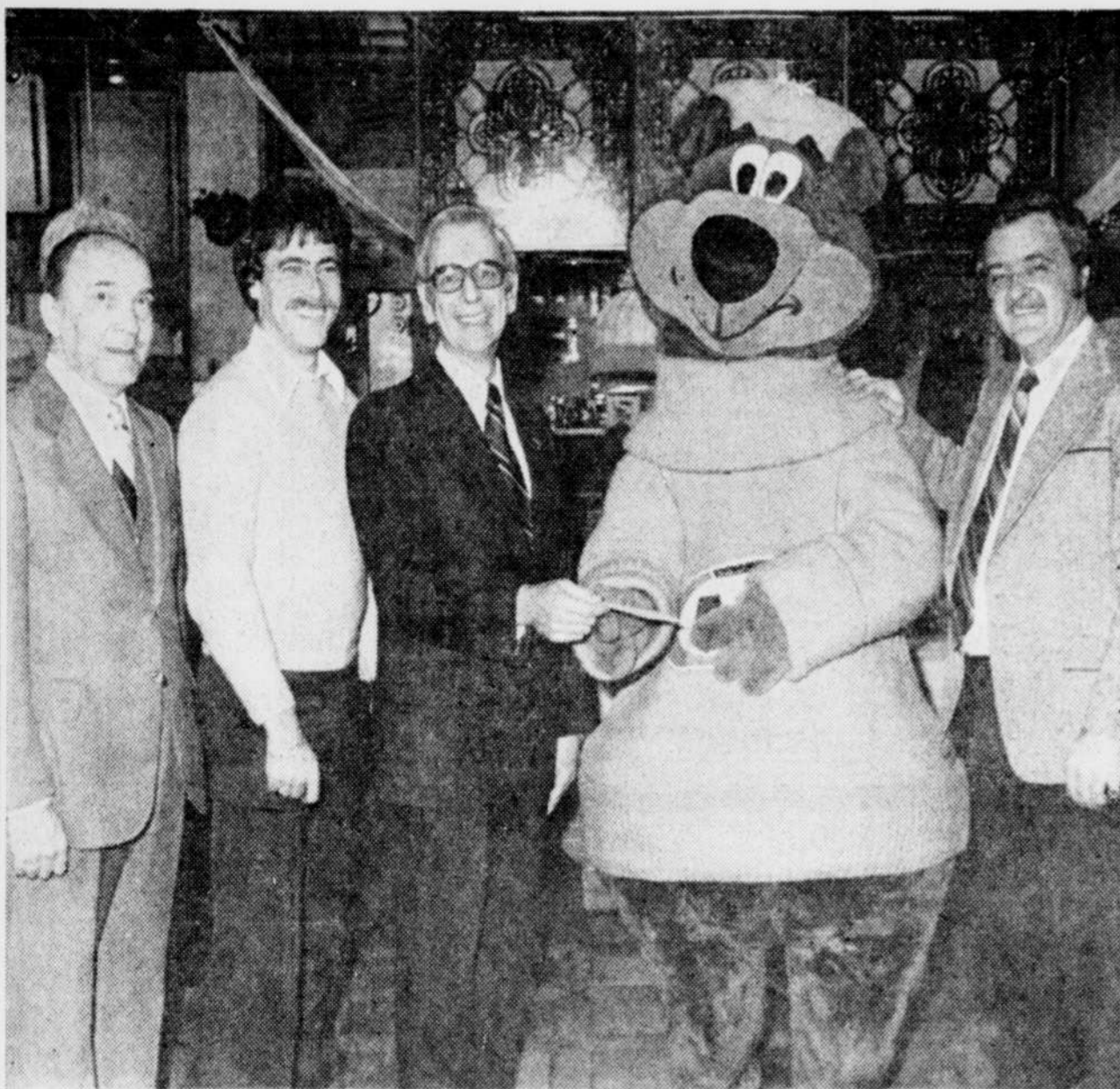
pour amener les centrales syndicales sur le terrain glissant d'une intervention politique unitaire. C'est pourquoi on a résolu hier d'accroître la campagne en cours pour la cueillette de quelque 2,000 autres signatures d'appui à la pétition.

Une structure d'appui à la campagne a également été sommairement mise en place avec la nomination d'un comité national de coordination de cinq personnes, dont M. Yvon Charbonneau. De tels comités de coordination doivent également être mis en place dans chaque région et des comités d'appel à la signature devraient également voir le jour dans le plus grand nombre possible de syndicats, selon les vœux de l'assemblée d'hier.

Dans trois semaines, une nouvelle réunion doit être tenue pour évaluer les résultats obtenus.

(Annonce)

## A & W aide le Patro de Lévis



Le restaurant A & W de Lévis, le journal Le Soleil et la station radiophonique CFLS ont récemment uni leurs efforts pour faire un succès de la campagne du "Déboursions A & W" dont le but était de venir en aide au Patro de Lévis.

Le Grand Ours A & W a tenu à remettre personnellement au Père Roger Chamberland le profit de cette campagne.

Dans l'ordre habituel on remarque J. J. Gagnier, gérant de la promotion au journal Le Soleil, Louis Lebeau, directeur des programmes station CFLS, le père Roger Chamberland du Patro, le Grand Ours A & W (c'est le plus grand des cinq, avec un gilet à col roulé) et Dominique Ferland, gérant de territoire pour les restaurants A & W (un ami intime de l'Ours).

A & W remercie la population pour le support qu'elle a apporté.

Sears

• Place Fleur de Lys • Place Laurier • Galeries Chagnon

# Seiko

Pour elle...

a- Modèle habillé pour dame avec mouvement 17 pierres, boîtier en or jaune avec bracelet en mèche. Dos en acier inoxydable. Fond du boîtier bleu avec chiffres blancs. # 18 140. \$130

b- Modèle très élégant avec mouvement 17 pierres, boîtier or jaune avec bracelet intégré. Dos noir en acier inoxydable. Fond du boîtier blanc avec chiffres noirs. # 18 189. \$160

c- Modèle avec boîtier or jaune et bracelet intégré. Dos noir en acier inoxydable. Fond du boîtier champagne avec chiffres noirs. Mouvement 17 pierres. # 18 124. \$195

Pour lui...

d- Modèle avec mouvement automatique de 17 pierres, calendrier bilingue, boîtier or jaune, dos en acier inoxydable. Bracelet 2 tons or jaune et blanc. Fond du boîtier blanc avec chiffres en or jaune. # 18 517. \$150

e- Modèle avec mouvement 17 pierres, remontage manuel, secondes, boîtier or jaune, dos en acier inoxydable. Bracelet brun. # 16 600. \$85

f- Modèle au quartz avec affichage continu de 12 heures, indicateur AM/PM. Affichage jour/date/année/mois. Calendrier préprogrammé jusqu'à 2009. Lumière de fond, boîtier en acier inoxydable. Pile durée 2 ans. # 18 641. \$195

Bijoux - Rayon 4

Il y a un modèle Seiko pour vous chez Sears!

Simpsons-Sears Limitée

## A TOI SOLEIL

*La Mode Est Toujours Nouvelle Chez H.R.*

Voyez ce que nous avons déniché pour l'été de vos jeunes! Robes-soleil. Jupes. Pantalons. Hauts divers. Ceinturés et noués à la dernière mode. A combiner en sable, olive, cuivre. Gaze polyester-coton. 8-14. \$8 à \$22. Rayon Enfants. Achats sur place seulement.

HOLT RENFREW



H.R. OUVERT JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'À 21 H.

PLACE STE-FOY

# Le CLSC de Fortierville est tenu de rengager 3 médecins

par Jean GARON

Les trois médecins congédiés au mois d'août dernier par le directeur général du CLSC de Lotbinière-Ouest, M. Bernard Corriveau, devront être réinstallés avec pleine compensation.

C'est la décision qui a été rendue, hier, par l'arbitre à qui avait été confié le grief logé par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), Me Paul-André Crépeault, professeur à la faculté de Droit de l'Université McGill.

Le Dr Benoît Gingras, un des trois médecins réinstallés, en compagnie des Drs Simone Provencher et Gratien Martin, a déclaré qu'ils avaient pour l'instant l'intention de reprendre leur travail au CLSC.

Le tuteur du CLSC, Jean-Yves Dessureault, n'a eu aucun commentaire à formuler à la suite de la décision arbitrale qui venait tout juste de lui être communiquée hier après-midi.

M. Dessureault a tenu à rappeler que c'est un dossier auquel il n'avait pas été mêlé puisque son mandat lui a été confié plusieurs mois après les congédiements.

Par ailleurs, le mandat du tuteur doit se terminer le 30 mars et M. Dessureault ne connaît pas encore les intentions du ministre Denis Lazure des Affaires sociales quant au dossier du CLSC.

M. Dessureault a également fait savoir que les médecins qui ont posé

tulé pour les postes annoncés dans les journaux ne lui avaient pas demandé ce qu'il allait advenir du directeur général du CLSC, Bernard Corriveau. Il a cependant souligné que les candidats faisaient mention du climat de travail dans l'établissement.

Il semble qu'il y ait eu hier une rencontre au ministère des Affaires sociales à laquelle participaient le tuteur, M. Dessureault, de même que le directeur général, Bernard Corriveau.

De plus le conseil d'administration du CLSC qui doit se réunir tel que convenu ce soir devrait sans doute aborder cette question de la réinstallation des médecins à la suite de la décision arbitrale.

# Les conciliateurs se muent en médiateurs, à l'UQAM

MONTREAL (PC) — Le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, a lui-même annoncé, hier, que les deux conciliateurs chargés de rapprocher les parties en conflit à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) agiront désormais comme médiateurs.

mener une entente qui mettrait fin à l'arrêt de travail des chargés de cours qui paralysent les activités de l'institution depuis plus de deux semaines.

Le mandat d'un médiateur est plus étendu que celui d'un conciliateur puisqu'il peut faire des propositions de règlement et soumettre un rapport aux parties.

Les deux médiateurs sont MM. Yvan St-Onge et Paul-Emile Thelland. Le ministre du Travail espère que le nouveau mandat qui vient de leur être confié leur permettra "d'explorer toutes les possibilités susceptibles d'a-

"Le ministre est convaincu que si les deux parties font preuve de diligence et de bonne foi, elles pourront s'a-

cheminer sur la voie d'un règlement de la reprise des pourparlers à l'occasion d'une première rencontre avec les médiateurs dès ce matin".

Le syndicat des 577 chargés de cours a déclenché la greve le 6 mars dernier. Les deux

parties sont demeurées silencieuses hier, s'étant entendues pour rester à l'écart du public pendant 48 heures. Par ailleurs, le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal a tenu une journée d'étude, hier, pour faire le point sur le conflit.

## ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE DE LA CAISSE POPULAIRE ANCIENNE-LORETTE AVIS DE CONVOCATION

Avis est, par les présentes, donné qu'une assemblée spéciale des membres de la Caisse populaire Ancienne-Lorette, sera tenue le mercredi 4 avril 1979, à 20h00, à la salle des Chevaliers de Colomb, 1305, rue des Loisirs, Ancienne-Lorette, pour l'étude et adoption du nouveau règlement de régie interne de la Caisse populaire.

Tous sont cordialement invités.

Marcel Hudon, Secrétaire.



Dès maintenant, nous offrons des réductions de \$100 à \$200 sur tous nos modèles d'horloges "grand-père".

**encadrements ste-anne inc.**

560, boul. Hamel 529-6261  
 Place Laurier 658-3320  
 Galeries Chagnon 837-2469  
 Place Quatre-Bourgeois 653-1288

Bientôt à Carrefour Charlesbourg

**CE COUPON PEUT VOUS EPARGNER \$100.00**  
 VALIDE JUSQU'AU 31 MARS 1979

# Les Maîtres de l'Âtre Ltée



Pour être heureux au coin du feu

**Coupon à découper \$100.00**  
 Ce coupon a une valeur de \$100.00 que vous pouvez utiliser sur l'achat d'un foyer Richard Le Droff

Cette offre se termine le 31 mars 1979 \$100.00

**RICHARD LE DROFF**  
 LES MAÎTRES DE L'ÂTRE LTÉE  
 Place Lebourgneuf  
 5500, boul. Des Gradins,  
 Charlesbourg-Ouest,  
 623-1584/623-1585

Prix à partir de \$1553  
 incluant: FOYER-INSTALLATION-CHEMINEE (isolée) 12'



**Si vous avez une bicyclette, amenez votre soeurette!**



**Si vous avez une moto, embarquez quelqu'un derrière votre dos!**



**Si vous avez une p'tite auto, appelez votre tante Margo!**



**Si vous roulez en voiture, invitez les voisines d'l'autre côté d'la clôture!**

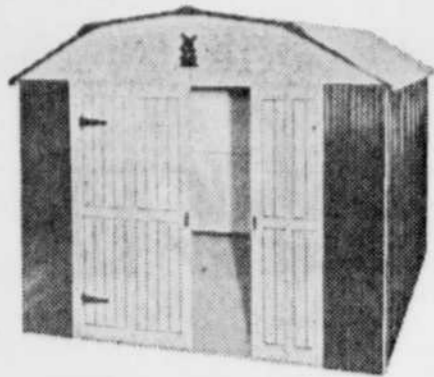
L'amitié c'est important et ça se cultive en s'entraidant!  
 Amenez donc une amie ou une voisine magasiner ou simplement vous balader dans la promenade verte du mail St-Roch. Il suffit de s'organiser, faire garder les enfants à tour de rôle, ou prendre un taxi en groupe. C'est une façon agréable et pratique de développer l'amitié.  
 Stationnement facile tout près...

- stationnement terrain, hôtel St-Roch
- stationnements Place Jacques-Cartier et au Holiday Inn
- stationnement du Syndicat de Québec
- stationnement Ste-Hélène
- stationnement Paquet-Laliberté
- stationnement La Charbonnière
- stationnement ASSH
- stationnement du boulevard Charest
- stationnement de la rue Myr-Casimir au Doux Charest

deux heures de stationnement gratuit, avec tout achat minimum chez les détaillants participants



**VOS VOISINES AUSSI MAGASINENT... AMENEZ VOS PROCHES AU MAIL ST-ROCH!**



**"Storall" géante de 805 pi. cu.**

Remise avec rayon de remisage au haut. Panneaux chevau-chants acier galvanisé à chaud. Extérieur environ 113" largeur x 148" profondeur x 95" hauteur au faite. Émaillée. 60-0033

**389<sup>95</sup>** Sans plancher

**Remise en acier SPACEMAKER**

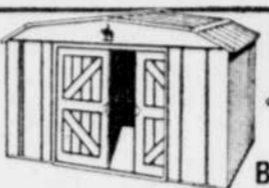
- Capacité 140 1/2 pi. cu.
- 72" x 60 1/2" x 68 3/4" au faite
- Hautes portes coulissantes: 28" x 59 1/4"

**84<sup>95</sup>** Sans plancher

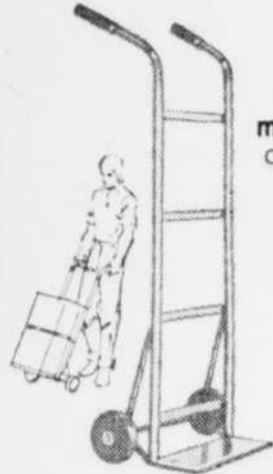
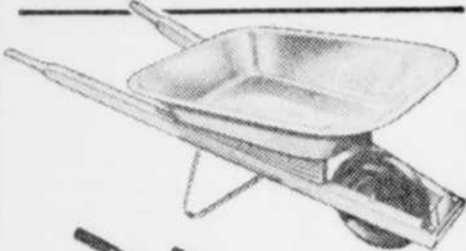
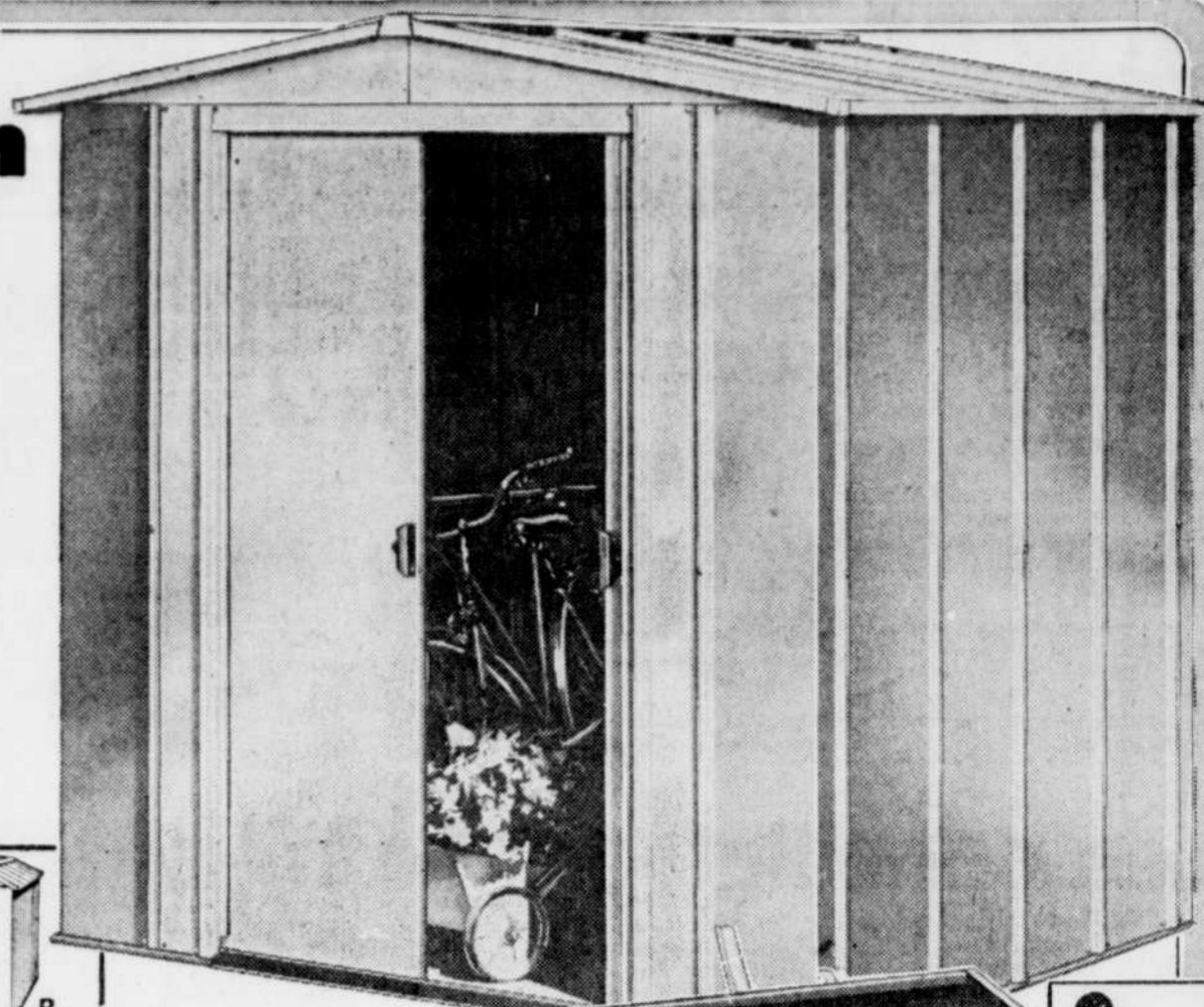
Compacte, aisée à assembler. Poutrelles de toit, entretoises à mi-hauteur, rails inférieurs, chapeaux de coins s'enclenchant. Fini émaillé vert et blanc. 60-0025



A. Spacemaker à panneaux acier. 159.95. Sans plancher. 251 1/2 pi.<sup>3</sup>



B. Spacemaker en acier. 382 1/2 pi.<sup>3</sup> Sans plancher. 209.95



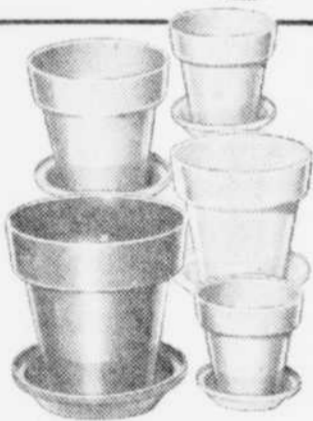
Brouette à mancherons bois Orange. 4 pi.<sup>3</sup>, semi-pneumatique. 39<sup>88</sup>

Solide diable de 46" C.U. 300 lb. Roulements à rouleaux. 19<sup>95</sup>



**Arrosoir 1<sup>39</sup>**

Long bec passant entre les feuilles pour mieux arroser. Plastique de tons variés. 59-4559



Pots en plastique Soucoupes fixes. Choix de tons variés. 69<sup>c</sup>  
 4 1/2 x 4 1/2", 59-4604 ... 89<sup>c</sup>  
 5 1/2 x 5 1/2", 59-4605 ... 1.09  
 6 1/2 x 6 1/2", 59-4606 ... 1.29  
 8 x 8", 59-4607 ... 1.99  
 10 x 10", 59-4610 ... 3.29

**Forcez la pousse**

Ayez un jardin précoce à bas prix



Épandeur à gazon de 16" en métal

Réglage de débit 6 positions. Tient 25 lb. Agitateur denté. Roues plastique, pneus vinyle 5 1/4". 10<sup>66</sup>

**CANADIAN TIRE**

**Rabais \$200**

**Vigoro doré 12-6-3**

Sac 30 lb (13.62 kg) Cour. \$8.66

Ayez vite un gazon longtemps verdoyant. Azote sous forme d'urée et base organique. Couvre jusqu'à 4000 pi.<sup>2</sup>. Appliquez toutes les 6 semaines. 59-2294

**En réclame jusqu'au 23 avril! Profitez-en!**

**Tourbe Delta pour jardin 369**

2 pi. cu.

Pour préparer le sol avant culture. Réduit l'écoulement, aère le sol, aide les racines à se développer. 59-4508

**Fumier inodore de mouton 419**

1. Hillview sans herbe; ne brûle pas. 50 lb (22.7 kg) ...

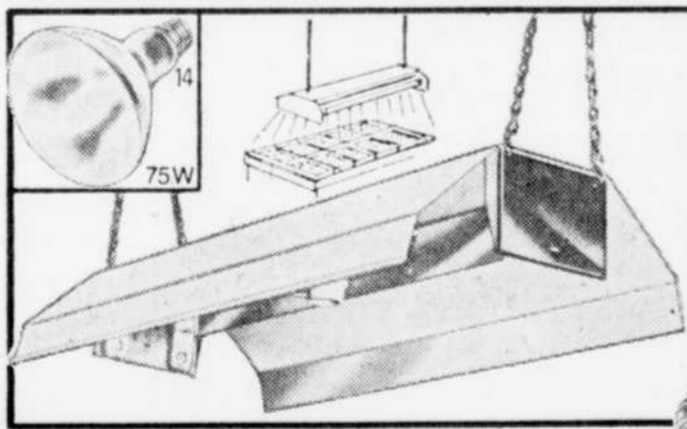
**Engrais 21-3-9 Superturf 819**

2. Azote à dégagement lent, durable. 22 lb (10 kg) ...

**Engrais à gazon 20-5-5 899**

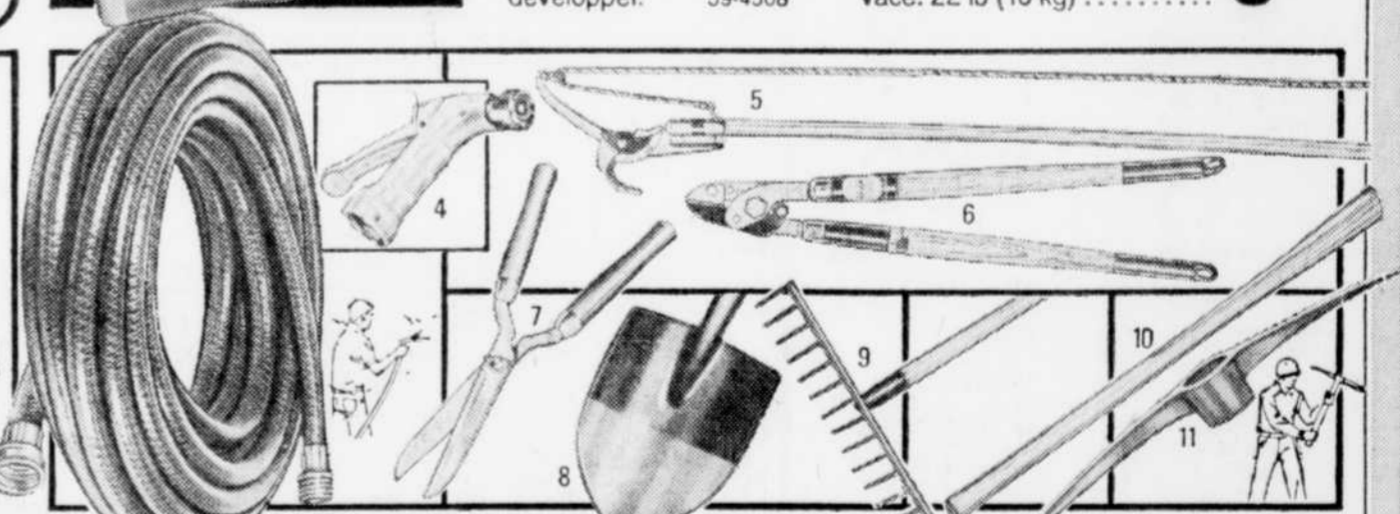
3. S'utilise tôt pour gazon vivace. 22 lb (10 kg) ...

12 Plateau, couv. 359  
 12 24 pots tourbe Plateau 119  
 13 12 pots ... 99c  
 25 pots tourbe  
 14 Diam. 2 1/4" ...



**Eclairage fluorescent de 24" pour les plantes 35<sup>95</sup>**

Pour 2 tubes, 1 ampoule incandescente (en sus). Métal galvanisé blanc. Avec fil, crochets, chaîne. 52-4060  
 Tube fluorescent Gro-Lux de 24", 20 W, 52-5113, 4.89  
 14. Ampoule Gro-Lite incand. - 60 W, 3.89; 75 W, 6.49



**Tuyau caout. renforcé 10<sup>49</sup>**

Tuyau 25' à intérieur entoilé pour durer longtemps. D.I. 1/2"; raccords laiton. 59-3304

**Tuyau vinyle renforcé 100 pi. 10<sup>95</sup>**

Intérieur nylon tressé. D.I. 1/2"; raccords laiton.

**Jet d'arrosage 499**

4. Prise Polymer ...

**Echenilloir 8 pi. 899**

5. Coupe 1" maximum

**Élagueur de 27 1/2" 10<sup>95</sup>**

6. Lames fort acier ...

**Cisaille Mastercraft 799**

7. Lames acier de 6" ...

**Légère pelle arrondie 249**

8. 49". Lame de 5x7" ...

**Râteau à gazon 499**

9. Dents incurvées ...

**Tête de pioche 6 lb 10<sup>49</sup>**

10. Corvée allégée ...

**Manche de pioche 599**

11. Solide bois dur. ...

3% D'ESCOMPTE EN ARGENT CANADIAN TIRE SUR ACHAT COMPTANT



**CANADIAN TIRE MAGASIN ASSOCIÉ**

**QUEBEC**  
 20, BOUL. HAMEL  
 687-2111  
 OPÈRE PAR P. SIMARD QUEBEC INC.

**QUEBEC**  
 2573, BOUL. STE-ANNE  
 687-2661  
 OPÈRE PAR P. SIMARD BEAUPORT INC.

**LEVIS**  
 100, ROUTE KENNEDY  
 Tél.: 833-5525  
 OPÈRE PAR THIBAUDEAU INC.

**STE-FOY**  
 1170, RTE DE L'ÉCUSE  
 687-2711  
 OPÈRE PAR P. SIMARD STE-FOY INC.

**HEURES D'AFFAIRES:**

Lundi, mardi, mercredi, 9h. à 5h.30. Jeudi et vendredi, 9h. a.m. à 9h. p.m. Samedi, 8h.30 à 5h. (Garages: ouverts dès 8h. a.m. tous les jours - sauf le samedi à 8h.30 a.m.)



Vermiculite Maytime 15. Pour germination, boutures. Sac 3 litres ... 79<sup>c</sup>  
 Tourbe/vermiculite 16. 3 litres. Pour graines et boutures ... 89<sup>c</sup>